

Programme électoral



1) lignes directrices	3
2) formation	12
3) politique sociale (famille)	32
4) finances	38
5) bilan du Ministre	54

Politique

Lignes directrices du mouvement

1 Indépendance

ProDG est une force politique indépendante qui prend et peut prendre ses décisions seule et en toute indépendance vis-à-vis de groupes de pression, de groupements d'intérêts et de structures partitocratiques.

Ceci vaut tant pour l'élaboration des programmes que pour la confection des listes ainsi que pour la mise au point des accords de coalition.

2 Pas d'inféodation à un parti – Ouverture

ProDG est une force politique indépendante ouverte à une collaboration constructive avec les partis traditionnels démocratiques tant en Communauté germanophone qu'au-delà de nos frontières linguistiques et territoriales.

Des listes de citoyens libres ne se substituent pas au système traditionnel des partis. L'engagement de ces citoyens – qui se veut au-delà des partis et des idéologies – est un réel enrichissement pour la démocratie parlementaire quand il s'agit de rechercher des solutions pragmatiques.

3 Au-delà des idéologies – Vision globale du monde

Tout mouvement politique a besoin de grandes lignes de programme sur lesquelles tous les membres et candidats sont d'accord. Il doit, avant une élection, dire clairement à l'électeur quels points du programme seront

réalisés après celle-ci et renoncer à des promesses électorales irréalistes. ProDG a conçu un tel programme pour la Communauté germanophone et s'est référé à cet égard à une vision globale du monde. Dans toute société démocratique coexistent différents systèmes de valeurs et cette diversité, nous la considérons comme une richesse. Dans ce contexte, le rôle du politique consiste à créer un cadre qui permette aux citoyens d'exprimer leurs convictions et de les vivre pour autant que ces dernières soient compatibles avec nos principes démocratiques. Le politique ne peut en aucun cas perdre de vue qu'à cet égard, la dignité humaine est et reste inaliénable. Le monde politique doit se garder d'imposer à la société sa propre vision des valeurs ou d'hiérarchiser ces dernières. Nous prônons une société qui se veut libre, solidaire et juste. Pour ce, nous nous référons aux valeurs du christianisme et de l'humanisme. Humanité, justice et tolérance caractérisent notre action à l'égard d'autres peuples, d'autres cultures et d'autres religions. Nous y ajouterons également la volonté explicite de liberté, de paix et de véracité. En effet, liberté, justice et solidarité ne sont pas des valeurs contradictoires. A long terme, une société ne sera capable de survivre que si elle arrive à intégrer ces valeurs fondamentales. Pour y arriver, il faut être prêt à prendre des décisions pragmatiques mais également à accepter des compromis. A cet égard, des idéologies oppressantes sont peu efficaces. Nous avons besoin d'une politique qui aille au-delà des idéologies si nous voulons satisfaire aux revendications légitimes de TOUS les citoyens à la liberté et à la justice. Chaque élu est responsable du bien commun et doit se ranger à celui-ci. Chaque décision politique doit être prise en conformité avec la raison et sa propre conscience. Il faut en outre vérifier la durabilité de chaque décision politique. Avant chaque décision, il faut se poser les questions suivantes : Est-ce que j'agis dans l'intérêt du bien commun ou dans mon propre intérêt, voire celui de mon parti ? Est-ce que ma décision est fondée, sert-elle la cause que je défends ou est-elle dictée par des stratégies de partis politiques, par des lobbyistes ou des idéologies, par exemple ? Est-ce que je peux assumer ma décision en âme et conscience ? Ma décision, prend-

elle en compte les intérêts des générations à venir ou est-ce que j'agis par pur égoïsme à court terme, au détriment de ces générations ?

4 Objectivité – Pragmatisme

L'ancien chancelier allemand Helmut Schmidt a, mieux que nul autre, marqué le monde politique germanophone du principe de « la raison pratique s'étendant au-delà des partis » et mis en garde ses contemporains contre « toute forme de conneries idéologiques dépassées » dans le processus de décisions politiques. Voici, à titre d'exemple, quelques extraits de « Hors service » (p.282) relatifs à la politique économique : « Ce qui importe, c'est l'efficacité de la politique économique et non les idéologies, quelles qu'elles soient ! ». « Ce n'est ni une théorie économique ni une quelconque idéologie qui ont abouti à la reconstruction de l'Allemagne et du Japon après le second conflit mondial ».

Nous sommes peu enclins à réduire l'organisation politique à une seule thématique. En politique, il n'y va pas « seulement » de la protection du climat et du développement durable, il n'est pas « seulement » question d'un maximum de libertés, il n'y va pas « seulement » de justice sociale non plus. Non, notre société a besoin de plus d'une seule thématique. Les politiciens doivent s'atteler à rencontrer le plus largement possible ces objectifs. Nous n'avons pas seulement besoin de liberté mais encore de justice et de développement durable. Tenter d'opposer ces objectifs les uns aux autres pour pouvoir s'en tenir désespérément à des positions par pur calcul électoral est totalement inadéquat.

C'est justement au sein d'une petite communauté comme la Communauté germanophone que pour les questions importantes, au-delà des partis, une action objective et pragmatique s'avère nécessaire. Les véritables problèmes de la population ne peuvent en effet se résoudre ni par des

guerres de tranchée idéologiques ni par des shows politiques fictifs. Au contraire, ce dont nous avons un besoin urgent, c'est d'une politique objective allant à l'essentiel et basée sur la morale, la compétence et la raison.

5 Subsidiarité et solidarité

Nous faisons nôtres les principes de subsidiarité et de solidarité. Ces principes caractérisent nos concepts généraux dans toutes les attributions dévolues à la Communauté germanophone : une responsabilité personnelle accrue doit revenir aux organisations et organisations actives (subsidiarité) ; en même temps, la Communauté germanophone doit établir des normes dans certains domaines politiques et faire en sorte que toutes les offres soient socialement équitables et accessibles à chaque citoyen de la Communauté germanophone, indépendamment de son origine sociale.

6 Autonomie de la Communauté germanophone au sein de l'Etat fédéral – Action locale et pensée globale

Au cours de ces 35 dernières années, la Communauté germanophone est devenue adulte. Un statut de partenaire traité sur un pied d'égalité par les autres communautés lui a été accordé en Belgique : elle dispose de son propre parlement, de son propre gouvernement ainsi que d'importantes attributions dans différents domaines tels que la politique culturelle, la politique sociale, la politique de l'emploi et de la formation. Au cours des dernières décennies, un grand nombre de citoyens de la Communauté germanophone se sont battus pour obtenir cette autonomie. Et parmi eux, ce sont principalement des membres du PDB qui, ayant fait preuve d'un grand courage et d'un engagement désintéressé, ont été l'objet de l'hostilité et des calomnies des partis traditionnels. Et aujourd'hui, nous pouvons être particulièrement reconnaissants envers ces membres.

Mais nous sommes également pleinement conscients du fait que notre autonomie ne peut en aucun cas constituer un but en soi. Nous n'avons nul besoin d'une autonomie pour l'autonomie. Mais cette autonomie nous est indispensable parce qu'elle nous donne les moyens d'appliquer une politique efficace et proche du citoyen.

- Sans cette autonomie, la Communauté germanophone ne serait plus dotée de deux hôpitaux.
- Sans autonomie, nous n'aurions jamais été à même de mettre sur pied un système de formation efficace en langue allemande. 90 à 95% des diplômés d'une filière technique trouvent un emploi dans les 6 semaines. Les résultats qu'obtiennent nos rhétoriciens dans les différentes universités belges se situent largement au-dessus de la moyenne nationale, et ce, malgré le handicap de la langue. Pratiquement tous les diplômés de l'enseignement supérieur et de l'université trouvent un emploi dès la fin de leurs études.
- Sans autonomie, nos écoles se trouveraient dans un état bien pire (ceci vaut tant pour les infrastructures que pour les relations élèves/professeurs). Il en va de même pour nos maisons de retraite et nos maisons médicalisées, sans parler des locaux mis à la disposition des sociétés ni des infrastructures culturelles et sportives.
- Sans autonomie, nos communes devraient encore toujours introduire à grands frais des plans trisannuels auprès de la Région wallonne pour leurs projets de constructions routières et, comme par le passé, attendre plusieurs années pour obtenir les promesses de subsides. La petite taille de la Communauté germanophone favorise des voies administratives et décisionnelles réduites ainsi qu'un dégraissage bureaucratique. En conséquence, nous devons mettre nos propres moyens en œuvre, établir nos priorités, sortir des sentiers battus et lever les obstacles administratifs.

Dans ce contexte, si en plus, nous nous impliquons d'une manière très ciblée dans des réseaux belges et étrangers avec la volonté explicite d'apprendre des autres, si nous considérons les frontières linguistiques et territoriales non pas comme des obstacles mais bien comme des ponts qui enrichiront de futures coopérations, alors nous pourrions tirer profit des moyens que nous offre notre autonomie, ce qui sera particulièrement bénéfique pour tous les habitants de la Communauté germanophone.

C'est pourquoi, dans les mois qui viennent, nous devons nous montrer particulièrement attentifs aux discussions concernant les modifications à apporter à notre Constitution. Il nous paraît plus que vraisemblable qu'une réforme importante de la Constitution s'opérera dans un avenir proche et que les pouvoirs des régions et communautés seront renforcés. Un tel processus peut être une chance réelle pour la Communauté germanophone mais il peut également comporter des risques pour celle-ci. D'une part, un élargissement des compétences des régions et des communautés pourrait contribuer à une construction plus homogène de l'Etat. Nous soutenons expressément le renforcement de l'autonomie de notre Communauté, non pour le renforcement de cette autonomie en soi, mais parce que nous pourrions mieux utiliser les outils que nous offrirait cette autonomie accrue si elle complétait par exemple les compétences en matière de logement, d'aménagement du territoire et celles de la province. Grâce à ces compétences, nous pourrions contribuer à un développement régional beaucoup plus cohérent pour notre territoire. Ceci vaut particulièrement pour l'aménagement du territoire ; mais cela vaut également pour les compétences provinciales par exemple. La Communauté germanophone est déjà en mesure aujourd'hui de reprendre les compétences de la province, et ce, sans coûts administratifs supplémentaires. Du fait même que la province exerce ses compétences dans pratiquement les mêmes domaines que la Communauté germanophone, on pourrait, dans l'intérêt du contribuable, éviter la

répétition de nombreuses offres, faire l'économie de travaux de traduction très onéreux et supprimer des obstacles administratifs inutiles. Notre Communauté pourrait léguer les compétences provinciales aux communes germanophones et contribuer ainsi à mettre en place une politique plus efficiente et plus proche du citoyen. Nous pourrions en plus donner accès aux communes germanophones à toutes les recettes fiscales que la province prélève sur notre territoire (10 à 15 millions EUR par an). Une diversité de synergies nous permettrait certainement d'économiser de l'argent que l'on pourrait rendre aux citoyens sous la forme de réductions d'impôts. La seule reprise des compétences de la province et des impôts qu'elle prélève chez nous compenserait les conséquences négatives que la crise financière et économique exerce sur le budget de la Communauté germanophone !

C'est dans ce contexte que nous nous prononçons pour le renforcement de notre autonomie. Une réforme de l'état en profondeur nous donnera une chance d'y arriver. C'est la raison pour laquelle nous devons exposer notre point de vue sans la moindre équivoque lors des prochaines négociations intra-belges.

Les discussions actuelles sur une réforme profonde de l'Etat belge ne sont pas sans risques pour la Communauté germanophone. Il ne faut pas perdre de vue non plus qu'à l'intérieur du pays, on pense également à une fusion entre les régions et les communautés (ce qui est déjà le cas en Flandre). En principe, nous saluons une telle simplification de l'Etat mais nous restons particulièrement attentifs aux intérêts de nos concitoyens germanophones. Nous voulons rester un partenaire jouissant des mêmes droits que les autres entités du pays ! La suppression des communautés ne peut en aucun cas conduire à la suppression de la Communauté germanophone et de notre autonomie. Nous ne voulons pas devenir une sous-section de la Wallonie. Nous ne voulons en aucun cas d'une situation « à l'alsacienne » en Belgique. Tous ces nombreux efforts destinés à

asseoir et à consolider notre autonomie seraient d'un seul coup réduits à néant. Dans ce contexte (à savoir une éventuelle fusion entre communautés et régions), rester un partenaire à part entière implique qu'à l'avenir, la Communauté germanophone soit prête à exercer toutes les compétences qui seront transférées aux entités fédérées. Rester un partenaire à part entière implique également que l'on exige pour la Communauté germanophone le statut de quatrième région, égale en droits aux autres régions du pays. ProDG souscrit entièrement à cette revendication. Dans le même temps, nous considérons comme une évidence le fait de collaborer d'égal à égal avec nos amis de l'intérieur du pays. Cette collaboration revêt une importance existentielle pour la Communauté germanophone. Autonomie et coopération constituent les deux faces inséparables d'une seule et même médaille. L'égalité des droits est la clé d'une collaboration d'égal à égal. Quiconque n'a pas de compétences ne peut traiter avec personne sur un pied d'égalité et ne peut pas non plus envisager une collaboration d'égal à égal. A l'inverse, exercer efficacement ses compétences ne peut se faire que via des coopérations ponctuelles.

ProDG se prononce à la fois pour la Belgique fédérale et pour l'Europe des Régions. La cohésion de notre état fédéral ainsi que l'intégration dans des réseaux européens revêtent une importance primordiale pour le maintien de notre Communauté.

7. Ouverture au monde – Plurilinguisme

La Communauté germanophone n'est pas une île et ne peut en aucun cas en devenir une. Notre devise est la suivante: « Penser globalement, agir localement ». Pour ce, nous devons développer les avantages qui sont les nôtres et miser sur eux de manière ciblée. A cet égard, promouvoir le plurilinguisme au sens large revêt une importance stratégique. En effet,

connaître plusieurs langues ne s'avère pas seulement indispensable sur le marché du travail : les langues étrangères développent également des compétences interculturelles et facilitent l'accès à la communication avec d'autres communautés culturelles. C'est la raison pour laquelle nous avons, dans ce programme, consacré un chapitre entier à notre concept de promotion des langues.

8. Développement durable – Ecologie

Dans toutes les compétences dévolues à la Communauté germanophone, il s'agira de donner vie à la notion de développement durable. Nous ne pouvons pas nous permettre d'épuiser toutes les ressources au détriment des générations futures. C'est pourquoi, malgré les besoins sans cesse croissants dans tous les domaines d'activités, nous aurons par exemple encore et toujours besoin d'une politique financière durable. La Communauté germanophone doit veiller à remplir les critères de Maastricht ainsi que ceux du Conseil Supérieur des Finances durant chaque période de législature. La Communauté germanophone doit mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour devenir une région modèle en matière de protection du climat. C'est principalement dans le domaine de la politique des infrastructures que la Communauté germanophone peut apporter une contribution importante à la protection du climat : lors de l'édification de ses propres bâtiments ou d'infrastructures subventionnées, elle doit donner la priorité à des constructions intégrant le développement durable et pauvres en consommation d'énergie. Dans la mesure de ses moyens, elle doit également créer des incitants pour favoriser le développement durable dans les domaines de la construction et de la rénovation de bâtiments (contracting,...).

FORMATION

La formation est déterminante pour les perspectives d'avenir de tout un chacun et influencera également le choix du lieu où il s'établira. Avec ses 14.000 élèves, ses 750 apprentis, ses 2.200 personnes employées, ses 70 implantations, sa Haute Ecole Autonome, son institut de formation et de formation continue des Classes Moyennes (IAWM), ses deux centres de formation des Classes Moyennes (ZAWM), ses 2 centres d'enseignement à temps partiel, ses 3 internats, ses nombreux organismes d'éducation permanente pour adultes, ses 5 établissements de promotion sociale et un budget annuel de 95 millions d'euros (plus de 50% du budget global de la Communauté germanophone), la formation n'est pas seulement la plus vaste mais, à nos yeux, elle constitue également la plus importante de nos compétences pour l'avenir de la Communauté germanophone.

C'est la raison pour laquelle une priorité particulière doit être accordée à ce domaine. De notre point de vue, la gestion de la politique de la formation constitue la plus grande, la plus noble et la plus importante en matière de responsabilités parmi toutes les obligations qui incombent à un gouvernement ou à un parlement.

A cet égard, deux objectifs doivent être poursuivis simultanément :

1) Chacun doit pouvoir bénéficier d'une bonne formation qui soit à la fois solide et ambitieuse et qui permette de prendre une part active au processus d'apprentissage tout au long de la vie, d'exister sur le marché

du travail et de s'investir dans la société comme citoyen critique et responsable.

Des enquêtes comparatives internationales montrent que les performances de nos élèves se sont significativement améliorées ces dernières années. Lors de la dernière enquête PISA, les résultats obtenus par la Communauté germanophone étaient de loin supérieurs à la moyenne internationale. Selon ces enquêtes menées à un niveau international, le niveau de formation est plus élevé en Communauté germanophone qu'en Communauté française, qu'au Grand-Duché du Luxembourg, qu'en Rhénanie-Palatinat ou qu'en Rhénanie-du-Nord-Westphalie par exemple.

Il en va de même en ce qui concerne l'intégration au marché du travail : 90 à 95% des diplômés d'une formation organisée par les Classes Moyennes, des possesseurs d'un diplôme d'humanités techniques ou d'un diplôme technique délivré par l'Institut Secondaire d'Enseignement Spécialisé trouvent un emploi en quelques semaines. Les universités francophones du pays nous ont notifié que durant leur première année d'études supérieures, les rhétoriciens issus de notre Communauté obtenaient en moyenne des résultats meilleurs que ceux des étudiants francophones. Ces faits sont la preuve que nos écoles fournissent un travail de qualité ! Ces signaux positifs ne doivent cependant pas nous inciter à nous reposer sur nos lauriers. Nous ne devons pas perdre de vue qu'il y a des problèmes chez nous aussi. Par exemple :

- Certains pays et régions obtiennent de meilleurs résultats que nous : les pays scandinaves et nos amis flamands par exemple.
- 17% de nos élèves âgés de 15 ans ne sont pas capables de comprendre un texte simple et de le resituer dans un contexte global (voir enquêtes PISA et PIRLS/IGLU). L'enquête internationale sur la lecture dans l'enseignement fondamental (PIRLS/IGLU) a mis en évidence que ces élèves étaient certes

capables de déchiffrer un texte mais qu'ils ne disposaient pas des compétences nécessaires pour en comprendre le contenu...

- Trop de jeunes ne disposent pas des habiletés de base en lecture, en écriture, en calcul et communication pour prendre une part active au processus d'apprentissage tout au long de la vie. Ce problème est entre autre confirmé par le fait qu'un grand nombre de jeunes éprouvent de réelles difficultés lors de l'examen d'entrée qui leur permet de commencer un apprentissage organisé par les Classes Moyennes.
- Des réactions émanant du secteur privé et d'organismes de formation des adultes montrent que malgré l'obligation scolaire, il subsiste encore trop d'analphabètes qui n'ont pas appris à lire et à écrire et qui par conséquent n'ont pratiquement pas de chance sur le marché du travail.
- Nous sommes nous aussi confrontés à l'échec scolaire et au phénomène d'abandon des études.
- Les compétences en langue maternelle et en en langues étrangères de nos élèves peuvent incontestablement être améliorées. Pour la première fois, les connaissances en langues étrangères de nos élèves ont été testées scientifiquement par l'Université de Liège il y a deux ans. Il en ressort qu'en général, nos rhétoriciens atteignent le niveau de langue requis (DELF B2) pour pouvoir entamer des études en Communauté française mais les connaissances en français des élèves qui avaient terminé leurs études primaires étaient nettement insuffisantes. C'est justement dans une région frontalière comportant une grande part de mobilité qu'il faut accorder au plurilinguisme une signification stratégique. Dans ce contexte, et face aux moyens mis en œuvre, ces résultats s'avèrent insuffisants (voir également le concept de promotion du plurilinguisme en annexe).
- Petites et grandes difficultés d'apprentissage (lecture, écriture, dyslexie, dyscalculie, etc.) sont souvent détectées trop tard en

Communauté germanophone. Il arrive parfois qu'à cause de cela, des jeunes ratent le coche et se retrouvent dans des difficultés sociales, alors qu'un soutien adapté, professionnel, individuel et proposé à temps pourrait les rendre capables de terminer leur cursus scolaire avec succès et de réussir sur le marché du travail.

- Les enfants à haut potentiel ne sont pas toujours repérés à temps et soutenus. L'enquête PISA montre que dans les catégories reprenant les meilleurs scores, les talents particuliers sont parfois trop peu encouragés. Il arrive ainsi que de temps à autre, de grandes capacités ne soient pas détectées. Il n'est pas rare que des personnes à haut potentiel soient laissées seules avec des difficultés croissantes dans leur environnement social.
- Il arrive souvent que des jeunes gens doivent se préparer à leur vie professionnelle future en s'exerçant sur des machines et des outils dépassés. L'équipement des centres de formation des Classes Moyennes et de nos écoles techniques est à améliorer.
- Un certain nombre d'écoles manquent de matériel didactique moderne et de manuels scolaires.
- Faute de standards de formation homogènes, il était, jusqu'il y a peu, très difficile de mettre sur pied un enseignement cohérent et inter-niveaux scolaires. Cela a pour conséquence que pour de nombreux élèves, la transition primaire/secondaire est liée à de grandes difficultés.
- Des contenus éducatifs de valeur ne peuvent être dispensés dans certaines écoles parce qu'une infrastructure adéquate y fait défaut. A certains endroits, l'infrastructure scolaire est indigne d'un enseignement moderne. Il manque des classes, des salles de professeurs, des médiathèques, des salles communes, des préaux, des salles d'exercice et de sport, des cours de récréation... Des façades effritées, des locaux exigus, des cours de récréation craquelées peuvent du reste engendrer frustration et agressions au sein de la communauté éducative.

- Comparativement aux autres régions et communautés, l'intérêt pour les sciences et la technologie se situe sous la moyenne (voir enquête PISA). Vu le manque croissant de travailleurs qualifiés et la nécessité d'investir dans l'innovation et la recherche, ce manque d'intérêt constitue un danger pour notre développement. Jusqu'à très récemment, les cours d'initiation aux sciences et à la technologie n'étaient pas obligatoires dans nos écoles fondamentales.
- Trop de gens sont encore insuffisamment informés sur la complexité de la structure de l'état belge. Ces personnes connaissent très peu leurs droits et leurs devoirs et comprennent à peine le système judiciaire belge. Elles ignorent à qui elles peuvent s'adresser quand elles veulent faire valoir leurs droits. L'éducation à la citoyenneté fait visiblement défaut dans notre système éducatif. Jusqu'il y a peu, il n'y avait guère de matériel didactique dans ce domaine.
- Les compétences sociales et personnelles ne sont pas suffisamment développées chez bon nombre de jeunes. En Communauté germanophone également, de nombreux jeunes font usage de drogues légères et de drogues dures. En Communauté germanophone également, la consommation de médias augmente auprès des jeunes. Chez nous aussi, on se divertit avec des jeux informatiques qui font l'exaltation de la violence. Dans nos écoles également, les cours sont souvent dérangés par manque de discipline. Les menaces de tueries, le harcèlement et la violence n'épargnent pas nos écoles non plus.
- L'éducation d'un grand nombre de jeunes souffre d'un manque de dialogue entre l'école et la maison parentale. Ce dialogue entre parents et responsables scolaires est entravé de préjugés et d'obstacles venant des deux côtés.

2) Veiller à l'équité la plus grande possible en matière de

formation afin que les chances de formation de tout un chacun ne dépendent ni de son origine sociale ni du niveau d'études ou de la fortune de ses parents.

Tant l'enquête PIRLS/IGLU que celle de PISA montrent que de sérieux efforts ont été consentis en Communauté germanophone pour favoriser l'équité en matière de formation et pour lutter contre la pauvreté touchant l'enfance. Lors de la dernière enquête PISA, la Communauté germanophone s'est hissée à la deuxième place (juste derrière la Finlande) dans le classement des systèmes scolaires les plus équitables en matière de formation. Nous ne devons cependant pas nous reposer sur nos lauriers. Chez nous également, il y a des problèmes dans ce domaine :

- L'enseignement est loin d'être gratuit en Communauté germanophone. Chaque année, les parents doivent acheter de nouveaux manuels et du nouveau matériel scolaire, financer des équipements et des vêtements spécifiques, intervenir financièrement dans les frais d'excursions, de classes de mer ou de neige etc.
- Certains jeunes font parfois les frais d'une sélection précoce et n'arrivent pas à trouver leurs marques dans la société.
- Certains parents investissent beaucoup de temps et d'argent pour aider leurs enfants à faire leurs devoirs à domicile ou pour leur offrir des cours de rattrapage privés.
- Les enfants issus de l'immigration éprouvent de grandes difficultés à suivre l'enseignement en langue allemande.
- Dans certaines écoles, la population étrangère augmente significativement, les problèmes sociaux s'accumulent et se concentrent dans certaines écoles. Dans ce contexte, nous devons absolument éviter la ghettoïsation de ces écoles.

Afin de pouvoir approcher et atteindre ces deux objectifs stratégiques (qualité de formation élevée et équité sociale), l'élaboration d'un concept global en matière de politique de formation s'avère plus que jamais nécessaire. Celui-ci doit reposer sur un certain nombre de mesures concrètes et pragmatiques qui s'articulent de manière cohérente. Notre concept global en matière de politique de formation est annexé à ce programme.

Voici ce que nous proposons entre autres :

a) la fixation et la mise en application de macro-compétences et de référentiels de compétences

La Communauté germanophone doit fixer, de manière obligatoire pour les écoles et transparente pour les enseignants, les parents et les élèves, les compétences à transmettre aux élèves à chaque degré d'enseignement.

Nous proposons par exemple :

- De la première année primaire à la fin du premier degré du secondaire, l'implémentation des macro-compétences et référentiels de compétences. Ceux-ci sont obligatoires, transparents et applicables à tous les réseaux et ont été adoptés à l'unanimité par le Parlement. Mise à disposition des ressources nécessaires sous la forme de formations continues professionnelles (avec des experts internes et externes) afin de préparer au mieux tous les enseignants à la mise en application de ces nouvelles prescriptions. Il convient également de laisser aux enseignants le temps nécessaire à la mise en application des mesures prises par le Parlement. Agitation, affolement et activisme sont à éviter.
- L'évaluation et le cas échéant le développement approprié des référentiels de compétences pour les 8 premières années de

l'enseignement obligatoire (comme prévu par le décret après 4 années de mise en application).

- L'élaboration et l'adoption de macro-compétences et référentiels de compétences pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire avec pour objectif de permettre la mise sur pied dans tous les réseaux d'un enseignement cohérent de la maternelle à la fin du secondaire ainsi qu' une transition harmonieuse entre le primaire et le secondaire.
- La recommandation de manuels scolaires afin de favoriser une mise en application moderne des macro-compétences et des référentiels de compétences.
- La mise au point et la recommandation de matériel didactique et de programmes scolaires destinés à l'éducation à la citoyenneté, à la compétence en matière de lecture et de médias ainsi qu'au développement durable.
- Possibilité d'organiser des activités extra-scolaires en collaboration avec les associations culturelles et sportives afin d'aider les écoles à mettre en application les objectifs fixés dans les macro-compétences et les référentiels de compétences :

+ La poursuite et le développement du projet « Musique à l'école » initié au cours de la présente législature en collaboration avec le Föderkam et *l'Académie de musique* qui vient d'être réformée (référentiel de compétences Musique/Art). Pour donner aux écoles la possibilité de transmettre équitablement des habiletés musicales aux enfants, il convient de proposer aux enseignants des formations continues véritablement professionnelles en collaboration avec le monde musical en Communauté germanophone.

+ La mise sur pied d'un projet « Le théâtre à l'école » en collaboration avec les *prestataires culturels professionnels* en Communauté germanophone (référentiel de compétences Musique/Art). Nous

recommandons par exemple la mise à disposition d'un pédagogue du théâtre auprès de la troupe théâtrale AGORA afin d'aider les écoles à susciter un intérêt pour les pièces de théâtre auprès des jeunes et d'initier ceux-ci au monde du théâtre dans un souci d'équité. Les premières propositions concrètes ont du reste déjà été élaborées dans ce contexte. C'est ainsi que durant cette année déjà, AGORA proposera, dans le cadre de sa fête du théâtre, une journée pédagogique séparée consacrée au théâtre avec des séminaires et des représentations pour les écoles. A l'instar de ce qui se fait en Communauté française, de telles offres de formation continue devraient être structurellement ancrées par un contrat commercial avec AGORA et pris en charge par un pédagogue du théâtre.

+ Le développement du projet « La littérature à l'école » qui a débuté au cours de cette période de législature en collaboration avec *des écrivains de la Communauté germanophone* (référentiel de compétences Musique/Art). La série de lectures destinées aux enseignants et à des groupes d'élèves entamée l'année dernière avec l'écrivain Freddy Derwahl recueille un franc succès dans les écoles et devrait être prolongée.

+ La mise sur pied d'offres spécifiques dans le domaine de la danse et du mouvement en collaboration avec la Compagnie Irène K (référentiel de compétences Musique/Art). Les premiers pourparlers ont déjà eu lieu.

+ Le développement de projets destinés à faire connaître « L'art à l'école » en collaboration avec le Musée d'Art Contemporain d'Eupen (IKOB) et des *pédagogues de musées* (référentiel de compétences Musique/Art).

+ Le développement du projet «Le sport à l'école » en collaboration avec les services et les clubs sportifs (référentiel de compétences Sport).

+ La mise sur pied du réseau des « lieux d'apprentissage extérieurs à l'école » (référentiel de compétences Sciences naturelles/Technologie) pour permettre aux écoles d'avoir accès à des implantations professionnelles spécialisées pour certains domaines et thèmes spécifiques. Les collaborations initiées au cours de cette période de législature avec le *Centre de Recherche de Jülich (Laboratoires pour élèves)*, les *Centres de compétences* de la Région wallonne (comme Technifutur/Technikid's par exemple), avec le Centre *Overbach*, le Centre *Ternell*, le *Centre Nature* etc. doivent être approfondies. Dans ce contexte, il faut également élaborer des offres spécifiques en matière d'environnement, de protection du climat, de développement durable et d'eau.

+ L'élaboration de matériel didactique en langue allemande destiné à l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté en collaboration avec *la Justice, la Centrale fédérale pour l'éducation à la citoyenneté de Bonn, la Haute Ecole Autonome, Le Canal Ouvert, le Centre de médias, les Archives du Royaume ainsi qu'avec des historiens locaux et des sociétés d'histoire.*

- L'adaptation des moyens destinés à des fins pédagogiques afin de permettre aux écoles de se procurer du matériel didactique moderne et de convier des conférenciers/animateurs professionnels pour leurs formations continues internes à l'établissement.

- Une offre de guidance professionnelle dans le domaine du développement scolaire et la formation continue. Les écoles doivent pouvoir faire appel à des conseillers du Ministère ainsi que de la Haute Ecole Autonome spécialement formés dans le domaine du développement scolaire et la formation continue.

- La mise au point d'un nouveau concept pour la certification – à faire figurer au bulletin - qui permette de mesurer et d'évaluer des performances scolaires et des compétences sur la base des référentiels de compétences décrits plus haut.

- L'approfondissement de la collaboration entre l'école et le monde de l'économie dans les domaines suivants par exemple : l'utilisation du mémorandum d'orientation professionnelle, l'orientation scolaire, l'élaboration de matériel didactique et de projets en matière d'enseignement visant à promouvoir « l'esprit d'entreprise », la reprise de modules appropriés dans la formation initiale des enseignants à la Haute Ecole Autonome, la mise sur pied de « mini-entreprises » dans les écoles, l'organisation de « Girls Days/Journées des filles » et des « Schnupperwochen/semaines d'initiation », la mise en œuvre de stages en entreprise etc. Le Cercle de Travail « Ecole et Economie » joue ici un rôle majeur.

b) Une formation commune pour tous les élèves jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans comme point de départ à leur participation à l'apprentissage tout au long de la vie

Le modèle scandinave montre qu'il ne faut ni sélectionner ni spécialiser trop tôt. Les fondements pédagogiques pour une formation de base commune à tous les élèves ont vu le jour avec les macro-compétences et les référentiels de compétences. D'autres mesures restent encore à prendre comme par exemple :

- L'élaboration d'un décret relatif à l'enseignement secondaire se basant sur le rapport intermédiaire du groupe de travail « Enseignement secondaire ».
- L'intensification de la collaboration entre enseignants du primaire et du secondaire : formations continues communes, conférences en «Open Space » etc.
- Une plus grande souplesse entre les formes d'enseignement et les systèmes de formation

- Des formations continues adaptées à la Haute Ecole Autonome pour les enseignants de tous les niveaux. Pour ce, La Haute Ecole doit faire appel de manière ciblée à des professeurs associés.

Jusqu'à la 8^{ème} année de l'enseignement obligatoire, toutes les habiletés de base devraient être transmises aux élèves afin de leur permettre de prendre une part active au processus d'apprentissage tout au long de la vie. Des jeunes de 14-15 ans ne sont que rarement capables de prendre une décision qui orientera leur vie professionnelle future. Lorsque les habiletés de base ont été développées, un début de spécialisation pourrait être envisagé pour un élève à partir de la 8^{ème} année de l'enseignement obligatoire en fonction de ses dispositions et de ses intérêts, mais en même temps, il faut faire de preuve de plus de souplesse entre les différentes formes d'enseignement. Il faut donc simultanément :

- Mettre en application le mémorandum concernant l'orientation professionnelle développé récemment par l'agence pour l'emploi, les centres PMS et les écoles
- Améliorer encore l'orientation scolaire
- Mettre en application le concept d'apprentissage tout au long de la vie adopté récemment par le Gouvernement. L'apprentissage ne cesse pas le jour où l'on a terminé ses études. Dans le domaine de la formation des adultes, nous avons besoin d'offres orientées en fonction des besoins, que ce soit dans les organismes d'utilité publique, dans les entreprises, dans les écoles de promotion sociale reconnues et notamment dans les centres de formation des Classes Moyennes. Dans l'esprit d'un enseignement basé sur l'équité, la participation au processus d'apprentissage tout au long de la vie de tout un chacun ne peut en aucun cas dépendre de sa condition financière. Pour ce, le système qui consiste à subsidier des formations continues, à accorder des subventions, des allocations d'études et des bourses doit être intensifié.

c) Renforcer l'autonomie des écoles

Dans le processus de mise en application des référentiels de compétences et des macro-compétences (objectifs de formation), il faut, comme le font déjà les systèmes de formation les plus performants dans le monde, accorder plus d'autonomie et de responsabilité à nos établissements scolaires. Nul ne connaît mieux que les professionnels de l'enseignement, c'est-à-dire les chefs d'établissement, les éducateurs et les enseignants qui travaillent sur le terrain, comment ces objectifs peuvent être atteints. Il faut faire preuve de plus de confiance à leur égard. C'est pourquoi nous proposons entre autres :

- La mise en application de la réforme fondamentale des statuts adoptée en 2006 accordant aux écoles un droit de regard dans la désignation et la nomination d'enseignants sur la base de critères objectifs quantitatifs (ancienneté) et qualitatifs (rendement et engagement). L'épluchage de toutes les dispositions statutaires existantes - qui sont en partie très compliquées - et leur mise à jour en un texte unique et compréhensible devraient permettre à toutes les personnes occupées dans l'enseignement de connaître leurs droits et devoirs. Nous avons besoin d'un décret compréhensible dans lequel sont énumérées toutes les dispositions statutaires valables pour tous les réseaux.
- La modernisation de la sélection de tous les chefs d'établissement à l'instar de la réforme adoptée en 2007 pour les chefs d'établissements du secondaire.
- Des offres spécifiques de qualifications complémentaires pour chefs d'établissement afin qu'ils puissent se préparer à assumer des responsabilités toujours plus importantes ; par exemple en

collaboration avec l'Académie pour cadres dirigeants de l'enseignement de Dortmund.

- La création de structures de « middle-management », par le détachement à temps partiel de responsables de département pour épauler les chefs d'établissement dans leur fonction clé, l'encouragement du travail en équipes, la mise en application de programmes de développement d'écoles, l'organisation de formations continues internes à l'établissement ainsi que des possibilités supplémentaires de promotion pour le personnel enseignant.
- Le renforcement de l'autonomie des écoles dans les domaines financier, pédagogique et organisationnel.

d) Améliorer les conditions matérielles des écoles

Durant cette législature, la formation et son financement ont incontestablement constitué la priorité du gouvernement. En effet, en 5 ans, le budget de l'enseignement est passé de 73 à 87 millions d'euros, et ce, malgré la diminution de la population scolaire. Actuellement, les dépenses par élève ont été augmentées de 22%. Avec cet argent, nous avons par exemple engagé des enseignants supplémentaires à tous les niveaux, revalorisé le métier d'enseignant, élargi l'offre de formation continue, réformé la Haute Ecole, augmenté les allocations d'études de 13%, diminué le coût des transports scolaires, réformé l'académie de musique, consenti des investissements spécifiques pour la détection et le soutien d'enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage, engagé des maîtres d'intégration supplémentaires pour pouvoir intégrer dans l'enseignement ordinaire des personnes atteintes d'un handicap, augmenté les moyens de l'enseignement spécialisé, engagé des éducateurs et des psychologues scolaires supplémentaires, élargi le service d'inspection et de guidance pédagogique, lancé de nouveaux projets pilotes (« musique à l'école », structures de « middel-

management »,...), amélioré l'équipement des écoles, acquis du matériel pédagogique supplémentaire, équipé de nouvelles médiathèques et détaché du personnel, instauré les classes de printemps à l'école maternelle, engagé des professeurs de langues supplémentaires pour les enfants issus de l'immigration etc. A cela s'ajoute une augmentation massive de plusieurs centaines de pour cents des investissements en matière d'infrastructure scolaire. Entre-temps, la Communauté germanophone subsidie à 80% tous les projets de construction de l'enseignement libre et de l'enseignement communal (les autres communautés du pays les subsidient à concurrence de 50 à 60 %). Tous les permis de constructions scolaires introduits ont été accordés. Pour les seules années 2008 et 2009, plus de 80% de toutes les dépenses de la Communauté germanophone en matière d'infrastructure ont été allouées à nos écoles. Cette politique financière accordant la priorité à la formation et à l'enseignement doit être poursuivie de manière cohérente.

- La réalisation de médiathèques professionnelles supplémentaires pour tous les établissements secondaires et l'étude d'une offre adaptée pour toutes les écoles fondamentales. En effet, l'acquisition de compétences en lecture ne doit pas commencer seulement à partir de l'enseignement secondaire mais dès l'âge de la maternelle.
- L'équipement de classes de sciences naturelles supplémentaires.
- La poursuite des efforts pour revaloriser le métier d'enseignant ainsi que des stimulants supplémentaires en fonction du travail presté. L'attractivité de cette profession doit être augmentée pour éviter une pénurie d'enseignants et la suppression de certains cours.
- A moyen terme, une indépendance financière plus grande des écoles par rapport à l'évolution des chiffres de population scolaire.

- Un calcul moderne du capital-périodes, à l’instar de ce qui se fait en Flandre qui va dans le sens des intérêts des écoles ayant une population d’élèves particulièrement «difficiles».
- Un décret sur l’enseignement secondaire selon le modèle flamand.
- Des efforts supplémentaires pour une meilleure intégration des enfants issus de l’immigration.
- De meilleures conditions et de meilleurs concepts pédagogiques pour venir à bout du problème coûteux et socialement inéquitable de la prise en charge privée des devoirs à domicile et des leçons de rattrapage.
- Une réalisation cohérente de tous les projets de constructions scolaires afin que tous les élèves et tous les enseignants de toutes les localités puissent disposer de structures scolaires optimales et ce, indépendamment de l’école choisie.
- Soutien ciblé à tous les établissements pour la mise en application des recommandations des évaluations interne et externe.
- Des structures de direction modernisées afin que les écoles puissent effectivement assumer une responsabilité toujours plus grande
- Une mise en application cohérente du décret relatif au soutien pédagogique récemment adopté par le Parlement afin que l’on puisse repérer les élèves éprouvant des difficultés d’apprentissage dès leur plus jeune âge et remédier à ces difficultés, apporter une aide encore plus efficace aux personnes atteintes d’un handicap, stimuler au mieux les personnes à haut potentiel.
- Création d’un pool d’enseignants remplaçants afin d’éviter que des cours ne soient pas donnés pendant l’année scolaire.
- Renforcement des synergies entre les écoles techniques et les centres de formation des Classes Moyennes. Dans ce contexte, nous proposons également le regroupement des compétences en matière d’enseignement et de formation des Classes Moyennes. Un seul ministre devrait avoir la responsabilité de ces deux domaines.

- Le prolongement au-delà de l'année 2014 de la clé de financement avantageuse en faveur de la Haute Ecole Autonome afin de pouvoir continuer à améliorer la formation initiale et continue du personnel enseignant ainsi que le soutien et le conseil aux écoles sous la direction d'experts extérieurs.
- Un accès à l'enseignement moins onéreux s'inspirant du modèle flamand et scandinave. Durant cette période de législature, l'augmentation des allocations d'études, la gratuité du transport scolaire jusqu'à l'âge de 12 ans, le subventionnement à concurrence de 50% de l'abonnement de bus pour les jeunes de 12 à 24 ans étaient des pas qui allaient dans la bonne direction. D'autres doivent suivre. On devrait par exemple fixer de manière restrictive quelles dépenses pourraient incomber aux parents et quels services devraient être gratuits. Un enseignement réellement gratuit est un objectif à atteindre à long terme.

e) Mieux conseiller et soutenir les écoles

Les écoles ont besoin de soutien. Nous ne pouvons pas les laisser seules dans un travail de plus en plus exigeant et difficile mais combien utile pour la société. En plus des conditions matérielles les meilleures possible, les écoles ont également besoin d'interlocuteurs compétents, par exemple au Ministère, dans les centres de santé, les PMS ainsi qu'à la Haute Ecole Autonome. L'offre en matière de conseil et de soutien aux écoles doit être renforcée et améliorée. C'est pourquoi nous proposons :

- un nouveau décret pour « l'inspection-guidance pédagogique » reposant sur une législation moderne, définissant les droits et devoirs de tous les collaborateurs, une répartition des tâches précise pour tous les membres du personnel, instaurant une séparation claire entre guidance et inspection et créant un statut

- moderne précisant entre autres les exigences en matière de formation pour les conseillers pédagogiques et les inspecteurs.
- La fusion des centres PMS existants liée à une nouvelle législation et à un tableau des effectifs adapté aux besoins actuels qui permettra une spécialisation inter-réseau de chaque collaborateur pour chaque thème prioritaire.
 - Une amélioration de l'offre de formation continue destinée aux enseignants sur le modèle du canton suisse de Schaffouse.
 - Une réforme du décret relatif à l'octroi de moyens pour des besoins pédagogiques. Les écoles doivent disposer d'une marge de manœuvre plus grande pour organiser leurs formations continues internes et négocier les honoraires des experts externes.
 - L'engagement par la Haute Ecole Autonome de conseillers en formation continue.
 - L'élargissement de la collaboration avec des organismes de formation nationaux et internationaux, des hautes écoles et des universités afin de pouvoir proposer à nos écoles des experts dans tous les domaines.
 - Un meilleur dialogue entre parents et écoles.
 - L'approfondissement de la collaboration entre différents départements du Ministère et en particulier entre l'enseignement et les affaires sociales. L'enseignement et l'éducation constituent un défi majeur pour l'ensemble de la société.
 - La poursuite des améliorations apportées par la Haute Ecole Autonome dans la formation initiale des enseignants du maternel et du primaire pour préparer au mieux les étudiants à leur métier d'enseignant. Pour ce, il faudrait accorder encore plus de valeur à la formation pratique, recourir à des professeurs associés de manière ciblée, élargir l'offre en matière de séjours à l'étranger et de programmes d'échanges etc. La réforme de l'enseignement supérieur initiée en 2005 doit être poursuivie et développée. Il

faudrait également réfléchir à l'allongement de la formation de 3 à 5 années.

- L'introduction d'une phase d'accès à la profession pour les diplômés de la Haute Ecole Autonome (section sciences de l'éducation) selon le modèle suisse pour mieux préparer au quotidien scolaire et aux défis qui y sont liés ceux qui commencent dans le métier.
- En collaboration avec des universités francophones, organisation d'un cours à la Haute Ecole Autonome destiné aux enseignants du secondaire qui veulent obtenir l'agrégation.

f) Evaluer les performances des écoles de manière conséquente

La Communauté germanophone doit fixer de manière précise et identique pour tous les réseaux la mission confiée aux écoles qui sont chargées de créer les conditions matérielles nécessaires pour y parvenir et leur donner un maximum de responsabilités pour accomplir cette mission. En même temps, la Communauté germanophone doit, suivant l'exemple scandinave, vérifier en permanence et sur une base scientifique objective, l'« output », c'est-à-dire le résultat du travail presté dans chaque école et ce, afin d'être en mesure de prévenir toute évolution négative par un soutien approprié. La communauté scolaire doit être associée à cette évaluation. Pour toutes les écoles, nous proposons un système intégré de développement et de garantie de qualité comprenant :

- La participation à des enquêtes comparatives nationales et internationales des systèmes éducatifs pour pouvoir comparer les prestations des élèves de la Communauté germanophone sur le plan international. Notre Communauté participe à l'enquête PISA (compétences de base des élèves âgés de 15 ans) depuis l'an 2000, à l'enquête PIRLS/IGLU (compétences en lecture des élèves

de 4^{ème} primaire) depuis 2007 et à l'enquête DELF (compétences en français) depuis 2007 également. La Communauté germanophone doit continuer à participer à ces enquêtes comparatives afin de pouvoir suivre objectivement l'évolution des résultats. Il serait utile de participer également à l'enquête VERA (travaux comparatifs en 3^{ème} et en 8^{ème} années d'études). Comme la Haute Ecole Autonome est compétente en matière de recherche empirique en éducation, c'est à cette dernière que devrait être confiée la responsabilité d'accompagner ces enquêtes et de conclure des accords de coopération en la matière avec des instituts de recherche tant dans le pays qu'à l'étranger.

- La mise en application généralisée pour toutes les écoles du concept d'évaluation interne et externe.
- La réforme de « l'inspection-guidance pédagogique » : il nous faut une séparation nette entre la guidance scolaire d'une part et l'inspection scolaire d'autre part. L'activité inter-réseau de l'inspection implantée au Ministère de la Communauté germanophone doit être améliorée et élargie en collaboration avec la Communauté française, la Communauté flamande et des partenaires internationaux.

POLITIQUE SOCIALE

FAMILLE

Pour une grande partie de la population, la cellule familiale contient le germe du bien-être, du bonheur et de l'énergie vitale. La famille est le lieu par excellence du développement de la personnalité, en particulier pour les enfants et les adolescents qui grandissent pour la plupart dans des structures familiales classiques composées de parents mariés. De plus en plus de jeunes doivent cependant relever le défi de s'habituer à des modes de vie alternatifs (familles recomposées ou monoparentales) et de s'en sortir avec les avantages et les inconvénients qui y sont liés.

En raison du développement démographique, le mode de vie familial, qui a depuis toujours été capable d'adaptation, va continuer à connaître des modifications au cours des prochaines années. Actuellement, le taux de fécondité est de 1,4 enfant par famille en Communauté germanophone. Avec ses 2,2 enfants par famille, la France sert de modèle à l'Europe entière. La Communauté germanophone devrait aspirer à une moyenne de 2 enfants par famille. En sa qualité d'employeur dans la fonction publique, la Communauté germanophone doit donner l'exemple en matière d'organisation du travail : celle-ci doit être plus en faveur des familles (interruption de carrière, congé parental – tant pour la mère que pour le père -, travail à domicile, possibilités de formations continues, garderies sur le lieu de travail...). Des mesures de sensibilisation supplémentaires comme « Les enfants ne sont pas source d'inconvénients » par exemple, s'avèrent indispensables également.

Une des caractéristiques de la famille, c'est aussi le soutien réciproque entre les générations qui fait d'elle un acteur important des nombreux défis qu'engendre le changement démographique. Accroissement de la mobilité, augmentation du nombre de personnes vivant seules et diminution du nombre des membres composant la famille nécessitent également la mise en place de moyens d'entraide intergénérationnels en-dehors de la famille.

La mission principale en matière de politique familiale consiste à suivre les besoins de la société. Les questions suivantes doivent être au centre du débat : Quels sont aujourd'hui les besoins familiaux et professionnels des responsables de l'éducation ? Un sondage mené par la Fondation Bertelsmann a donné les résultats suivants : 70% des femmes désirent pouvoir combiner le fait d'avoir des enfants et celui d'exercer une activité professionnelle. 15% des femmes interrogées privilégient une carrière sans désir d'enfant. Les femmes restantes (15% également) s'expriment en faveur d'une activité exercée à domicile qui leur permettra de garder elles-mêmes leurs enfants. L'engagement familial de ces femmes qui apportent leur contribution à la société doit être reconnu officiellement, surtout quand elles vivent séparées de leurs maris. Cette reconnaissance devrait également être financière (càd, droit à une pension, sécurité sociale...). Mais comme ces matières relèvent des compétences fédérales, la marge de manœuvre de la Communauté germanophone est restreinte. Celle-ci peut cependant apporter une aide directe à des hommes et des femmes qui aspirent à concilier famille et profession. On peut par exemple faire une distinction entre des mesures qui concernent les enfants de moins de trois ans et ceux de plus de trois ans.

La Communauté germanophone offre la possibilité d'être pris en charge à 33% des enfants âgés de moins de trois ans et est ainsi l'une des rares régions du monde à atteindre la norme recommandée par la stratégie de Lisbonne qui veut que 30% au moins de tous les enfants de moins de trois

ans soient assurés de recevoir une offre de prise en charge. Le fait d'avoir atteint cette norme ne doit évidemment pas nous empêcher de prévoir des services de prise en charge supplémentaires là où c'est nécessaire (par exemple, l'aménagement de crèches, le soutien à des services de mamans de jour et de prise en charge extrascolaire). Nous devons absolument nous efforcer d'améliorer le statut des mamans de jour et de tout mettre en œuvre en faveur d'une meilleure reconnaissance de ces services inestimables. ProDG s'engage à tout mettre en œuvre pour soutenir cette revendication auprès de l'état fédéral.

Les mesures en faveur des enfants de plus de trois ans concernent tout d'abord les structures de l'école maternelle. C'est durant la prime enfance que sont jetées, sous la responsabilité des familles et des écoles maternelles, les bases du développement de la personnalité et celles de l'acquisition d'une formation. C'est la raison pour laquelle la qualité de la formation, de l'éducation et de la prise en charge des enfants dans des installations de jour revêt une importance primordiale. Les personnes qui s'engagent dans la prise en charge publique des enfants fournissent de l'excellent travail qui mérite tant une reconnaissance de la société qu'un salaire approprié. C'est par de meilleures conditions de travail et une professionnalisation accrue du personnel pédagogique qu'une amélioration de la qualité générale de la formation, de l'éducation et de la prise en charge est rendue possible et nécessaire. En Communauté germanophone, 98% de tous les enfants âgés de trois à cinq ans fréquentent une école maternelle gratuite.

Que peut-on malgré tout encore améliorer ?

- 1) prévoir des classes plus petites, càd mettre suffisamment d'enseignants à la disposition de l'enseignement maternel. Quand les enfants atteignent l'âge de trois ans, les chiffres de population scolaire du maternel augmentent en cours d'année. Il est du reste

recommandé de recompter régulièrement les élèves en cours d'année (après le 1^{er} septembre). Dans le décret portant des mesures en matière d'enseignement 2009, le ministre de l'enseignement, Monsieur O. Paasch, a pris soin d'ouvrir des classes de printemps et d'engager des enseignants supplémentaires pour l'enseignement maternel.

- 2) Rendre le métier d'enseignant du maternel encore plus attractif, y compris pour les hommes. De gros efforts ont été consentis ces dix dernières années pour rendre la profession d'enseignant du maternel financièrement plus attractive mais d'autres pas restent à faire.
- 3) Continuer à développer la qualité de la formation des enseignants du maternel et du primaire à la Haute Ecole Autonome par davantage d'expérience pratique, une meilleure phase d'accès à la profession ou encore l'organisation de séjours à l'étranger par exemple. Le travail d'un enseignant du maternel est tout aussi important que celui d'un enseignant du secondaire : c'est durant la prime enfance que sont jetées les bases du développement futur d'un enfant. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir de bons enseignants du maternel et qu'ils soient bien payés.

La responsabilité de l'éducation ne doit toutefois pas reposer sur l'école uniquement puisqu'en définitive, les enfants passent plus de temps à la maison qu'à l'école. Il faut dès lors améliorer encore le dialogue entre les parents et l'école : leurs points de vue diffèrent parfois diamétralement. L'organisation de formations continues peut contribuer à trouver les remèdes qui amélioreront les compétences du personnel enseignant en matière d'entretiens avec les parents et qui permettront aux parents de façonner leur capacité à dialoguer ainsi que leurs compétences parentales grâce à des cours d'éducation (A quoi faut-il prêter attention dans l'éducation ? Quels sont les problèmes qui peuvent surgir ?).

Le phénomène du nombre croissant d'enfants et d'adolescents qui se trouvent dans des situations problématiques n'épargne pas non plus la politique familiale en Communauté germanophone (harcèlement, consommation de drogues, violence, pauvreté). Il faut renforcer le combat à mener contre la pauvreté des enfants et des jeunes et prévoir de manière très ciblée des mesures préventives ainsi que des aides utiles aux familles acculées par leurs problèmes.

Un autre défi en matière de politique familiale comprend une meilleure intégration des enfants issus de l'immigration et leurs parents dans l'école et dans la société, entre autres grâce à la connaissance de la langue et l'intégration à leur environnement social. Un programme de recherche sur cette thématique a été confié à la Haute Ecole Autonome : ses conclusions permettront certainement de progresser en la matière. Dans ce contexte, les initiatives prises par la Croix Rouge, EPHATE et la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) dans le domaine de l'aide aux devoirs à domicile s'avèrent particulièrement profitables. De telles initiatives doivent être soutenues et développées.

Résumé :

En matière de politique familiale, ProDG se prononce en faveur

- d'une conciliation harmonieuse entre famille et métier grâce à
 - des offres attractives en matière de travail à temps partiel et de crédits-temps
 - des offres généralisées en matière de garderie (avant, pendant et en-dehors des heures de cours)
 - des places en garderie à des prix peu élevés (crèches, mamans de jour, au sein des entreprises)
- d'un élargissement des offres en matière de conseils et de formations continues pour jeunes parents

- d'une reconnaissance par la société de la « profession » de mère et de père que la société financera en partie
- de l'encouragement d'une société accueillante envers les enfants
- d'une prise en compte de la situation spécifique de celles et ceux qui élèvent seuls leurs enfants
- d'un élargissement du degré de notoriété des services de soutien aux familles
- de l'amélioration du dialogue entre l'école et la famille
- d'une cohabitation harmonieuse entre les différentes générations
- d'une lutte contre la misère infantine et d'aides ciblées pour les familles connaissant de multiples problèmes.

FINANCES

Il est évident qu'un rôle de premier ordre revient à la politique financière qui sert de base à tous les autres domaines : compétence, responsabilité et bon sens doivent constituer la priorité absolue dans l'utilisation des moyens financiers.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, tous les objectifs en matière de politique financière ont été atteints durant cette période de législature :

- Le budget a toujours été en équilibre durant 5 années consécutives et a répondu aux critères du Conseil Supérieur des Finances. Cela a expressément été confirmé par la Cour des Comptes. Durant cette période, les critères de Maastricht ont pu être respectés et même parfois largement dépassés.
- La dette nette à prendre en compte pour la Communauté germanophone a pu être réduite. Durant cette période de législature, des remboursements de capitaux ont été effectués pour un montant de 7,2 millions EUR. Par rapport à cela, un nouvel emprunt d'un montant de 6 millions EUR sera contracté en 2009.
- La somme arrêtée pour les financements alternatifs et pour les partenariats publics/privés (PPP) se situe sous la limite supérieure convenue pour cette période de législature, et ce, malgré les efforts significatifs consentis pour les constructions scolaires.
- Pour les 30 années à venir, la somme globale de toutes les dépenses d'infrastructure (en ce compris les versements pour le remboursement d'emprunts, les financements alternatifs et les PPP) se situera clairement sous la limite objectivement supportable de

17,5% du budget annuel. Les projets décidés en matière d'infrastructure sont donc OBJECTIVEMENT finançables à long terme.

- Les réserves de la Communauté germanophone ont pu être quadruplées entre 2004 et 2008.
- De nouvelles marges de manœuvre pour de nouveaux projets ont ainsi été mises à la disposition des gouvernements futurs.
- Le total de la somme contenue dans le registre des mesures à prendre a pu être réduit à une somme globale de 15 millions EUR.
- La Communauté germanophone a ainsi pu être libérée d'une situation financière qui la menaçait d'étranglement depuis 1999.

Cette évolution, nous la devons :

- a) à des recettes supplémentaires (Lambermont) ;
- b) à un épluchage cohérent de toutes les dépenses au début de l'actuelle période de législature ;
- c) à la suppression de toute forme de « subsides-arrosoirs ».

Durant cette période de législature, pas moins de 81 décisions d'épluchage ainsi que des mesures d'économie ont été prises. Cela a contribué à l'équilibre budgétaire et permis de fixer de nouvelles priorités au profit de la formation et de la politique sociale.

Grâce à cette politique financière cohérente et courageuse, la Communauté germanophone aurait même pu renoncer complètement à de nouveaux emprunts, quintupler ses réserves et transmettre des marges de manœuvre bien plus importantes encore aux gouvernements à venir... si la crise financière et économique mondiale n'avait pas grevé si lourdement le budget de la Communauté germanophone. A la place de l'accroissement économique de 1,2% pronostiqué par le Bureau Fédéral du Plan, nous enregistrons une BAISSSE de 1,9% du Produit Intérieur Brut

(PIB). Au lieu d'une inflation estimée à 2,7%, nos recettes budgétaires devront se contenter d'une augmentation de 0,7%. Pour l'année 2009, cet effondrement radical de l'économie entraînera une baisse de revenus de presque 10 millions EUR pour la Communauté germanophone. Dans toute son histoire, la Communauté germanophone n'a jamais rien vécu de pareil ! Le monde n'a plus connu une telle crise depuis les années 30 ! Il est incontestable que ce n'est pas la Communauté germanophone qui a provoqué cette crise ! Cette crise est un problème mondial !

Selon notre analyse, la **crise financière et économique mondiale** trouve déjà ses origines dans les années 80 du siècle dernier. A cette époque, des fundamentalistes de l'économie de marché comme Reagan et Thatcher ont sans cesse dérégulé un marché financier et bancaire qui jusque là, était sévèrement régulé depuis la seconde guerre mondiale. Cette conviction idéologique selon laquelle le marché seul pouvait tout réguler et tendait toujours vers l'équilibre (« théorie de l'équilibre ») avait pour conséquence que toute forme d'ingérence de l'état était mal vue. Le fondamentalisme de l'économie de marché est devenu le leitmotiv des marchés financiers internationaux. Les contrôles de l'état ont été restreints, de nouveaux produits financiers synthétiques ont été autorisés, les normes d'octroi de crédits ont été assouplies, le recours croissant à des capitaux étrangers par des banques, des Hedge Funds et des Private-Equity-Fonds a été accompagné avec bienveillance. On a laissé libre cours aux marchés financiers. Même après l'éclatement de la « bulle technologique » en l'an 2000, on a continué à s'accrocher à cette idéologie. A la place de réguler à nouveau le marché, la banque d'émission américaine a abaissé le taux d'intérêt directeur à 1% au début de ce siècle et a ainsi posé la première pierre d'une gigantesque bulle immobilière. Les institutions de crédit ont pu se procurer de l'argent à des conditions avantageuses et ont l'ont utilisé pour vendre d'une manière particulièrement agressive des crédits « bon marché » à leurs clients. On a toujours moins fait attention à vérifier la solvabilité de l'emprunteur et à

prendre les garanties nécessaires dans ces cas-là. L'essentiel était que l'on puisse vendre des crédits. On en est arrivé à une expansion des crédits d'une ampleur monstrueuse.

Par aveuglement idéologique, le monde politique a volontairement renoncé à toute ingérence de l'état dans les marchés financiers ; même quand il était devenu évident pour tout le monde que les prix de l'immobilier américain étaient artificiellement maintenus élevés par des « crédits-subprime », des prêts ABS et MBS et qu'ils menaçaient de s'effondrer dans un avenir proche.

Là-bas, des organismes financiers se sont adressés de manière très ciblée à des familles financièrement faibles et leur ont fourgué des crédits « subprime » d'abord pour gagner de l'argent avec ces produits, ensuite parce qu'ainsi, les prix immobiliers déjà surélevés, et qui constituaient à vrai dire une bulle vide, pouvaient continuer à attirer le client. Les institutions de crédit savaient évidemment que ces personnes ne seraient probablement pas en mesure de rembourser leur emprunt. C'est pourquoi on leur a proposé de ne pas rembourser de capital les premières années mais uniquement des intérêts. Et parce qu'on savait ces gens dans l'incapacité de le faire, on leur a proposé en même temps des cartes de crédit supplémentaires avec lesquelles ils pourraient au moins payer des intérêts pendant quelques années. Par cette spirale de crédits, on a essayé de sauver les apparences pendant des années. Plus grave encore : pour éliminer tout risque, les banques d'hypothèques ont validé ces crédits pourris et les ont revendus... à d'autres banques qui ne connaissaient pas celui qui voulait faire construire un bien. Celles-ci ont ensuite revendu le crédit à d'autres banques et d'autres investisseurs qui ne pouvaient dès lors pas connaître l'identité du véritable emprunteur. De cet ensemble de crédits pourris, des banques d'investissement pointilleuses ont élaboré des produits financiers avec lesquels on pouvait spéculer dans le monde entier et par conséquent en Europe également. Partout dans le monde, un

grand nombre de personnes et d'institutions y ont investi leur argent en raison de rendements particulièrement élevés. Pour pouvoir empocher ces hauts rendements, certaines banques ont même créé des filiales qui, en-dehors du bilan de la banque et sans le moindre contrôle bancaire, ont repris des crédits à court terme et acheté les produits pourris à crédit. Et pour couronner le tout, des agences de rating reconnues ont décerné à certains de ces produits « le label Triple A » du meilleur crédit-rating.

Cette bulle d'air devait évidemment éclater un jour ou l'autre : l'acquéreur ne disposant que de faibles moyens financiers était définitivement en faillite et devait brader sa maison. Les prix de l'immobilier se sont effondrés, les fonds d'installation attribués à l'immobilier (MBS) n'avaient pratiquement plus de valeur, chacun voulait se débarrasser de ces fonds, des lignes de crédit furent résiliées, les sociétés de spéculation fondées par les banques elles-mêmes n'étaient plus en mesure de rembourser leurs dettes, les banques ont été priées de régler la facture et elles se sont déclarées en faillite ; la panique s'est déclarée ; le marché s'est tari en très peu de temps.

Ainsi est apparue une inquiétante spirale descendante et dans sa suite, une crise financière et économique mondiale comme le monde n'en a plus vécu depuis les années 30.

Contrairement à ce que l'on prétend parfois aujourd'hui, l'effondrement, un jour ou l'autre, de ce système était absolument prévisible !

Il y a de nombreuses années, on nous avait déjà mis en garde devant ce phénomène. Au début de ce siècle, ce système a même été dénoncé – et avec succès – devant des tribunaux américains.

En 2006, l'institut de crédit américain « Ameriquest » a par exemple dû payer la somme de 325 millions de USD parce qu'il avait refile des crédits

pourris à des milliers de clients. Mais que s'est-il passé pour l'actionnaire principal de cette banque ? Quelle sanction a-t-il encourue ? Eh bien, le président Bush l'a nommé comme ambassadeur des Etats-Unis aux Pays-Bas, alors que la procédure judiciaire était encore en cours. Il avait en outre été son donateur le plus généreux durant la campagne électorale.

On a sciemment ignoré cette gigantesque bulle d'air, en partie par aveuglement idéologique, en partie parce qu'on était sous la dépendance des plus grands profiteurs de ce marché et on a ainsi causé d'immenses dégâts à l'échelle mondiale.

Ce n'est ni plus ni moins que du capitalisme prédateur méprisant à l'égard des gens !

C'est en tout cas ainsi que l'ancien chancelier allemand Helmut Schmidt a décrit la crise actuelle.

Le fait que de telles bulles d'air survolent encore le marché américain avec les risques que cela comporte nous préoccupe grandement.

En effet, les requins du crédit n'ont pas limité leur commerce à l'achat de biens immobiliers. Ils ont fait des affaires semblables pour des automobiles, des chaînes Hi-Fi et même des machines à laver par le biais de produits « Payday », avec parfois des taux d'intérêt de 1000% l'an. D'autres bulles d'air menacent d'éclater.

De tels agissements n'ont du reste pas seulement eu lieu aux Etats-Unis. Des pratiques commerciales se sont installées en Europe également : on essayait de convaincre des familles économiquement faibles d'acheter des appareils électroménagers, des voitures et même des vacances qu'elles n'étaient pas en mesure de payer et qu'elles n'auraient donc pas dû acheter.

Cette crise soulève de nombreuses questions relatives à l'éthique, à la morale et aux valeurs.

Nous considérons par exemple comme immoral le fait que des marchés à terme internationaux spéculent sans retenue sur des produits alimentaires et des matières premières parce que ces spéculations sont également responsables du fait que sur notre planète, des gens meurent tous les jours de faim et de froid.

Nous pensons qu'il est immoral qu'un très petit nombre de gens gagne plus en une heure (parfois même en dormant) que d'autres en une année.

Ces dernières semaines, on a souvent entendu dire que chaque crise pouvait offrir une chance et peut-être même la chance de mener des réformes en profondeur.

Ce sont justement les marchés financiers qui ont besoin de règles claires et sérieuses ainsi que de mécanismes de contrôle indépendants.

Des règles strictes et un contrôle efficace auraient pu éviter cette crise.

Dans ce contexte, voici ce que nous souhaitons entre autres :

- des normes d'octroi de crédits plus sévères (montant des mensualités en fonction des revenus et montant du crédit proportionnel à la valeur de la maison par exemple) ;
- interdiction de certains produits financiers et leurs dérivés ;
- fin de la concurrence entre autorités de contrôle par des structures homogènes ;

- pour les banques et leurs filiales : fixation de limites supérieures sévères (< 5%) pour des transactions de valeurs mobilières par rapport aux revenus globaux ;
- surveillance de la solvabilité d'une banque et des risques qu'elle prend par une banque de contrôle indépendante ;
- nouvelles normes pour la comptabilité des banques ;
- une réforme du système des primes pour les collaborateurs des banques ;
- une limite supérieure ferme pour les salaires et prime des managers ;
- quotas plus sévères pour les capitaux propres des banques ;
- critères d'admission plus sévères pour des entreprises de prestation de services financiers ;
- un contrôle sévère des « no bank-banks » ;
- une réforme en profondeur des systèmes monétaires « Bretton Woods » (IMF, Banque Mondiale) et une limitation de l'influence des Etats-Unis dans les commissions compétentes (suppression du droit de veto) ;
- un système adapté des réserves des banques de dépôt ;
- la fin de tous les paradis fiscaux ;
- à long terme : une réforme du système des taux de change ;
- ...

Pour les marchés financiers, nous avons besoin d'une politique pragmatique, guidée par la raison, qui se place au-delà des œillères idéologiques et qui se base sur le bon sens et des valeurs incontestables comme la justice, la solidarité, l'humanisme de même que sur des vertus telles que la correction, la morale et l'honnêteté.

Dans le même temps, nous devons être attentifs à ne pas remplacer maintenant une idéologie par une autre. Le fondamentalisme est toujours dangereux.

Nous pensons que ce n'est vraiment pas une bonne idée de vouloir supprimer tout ce qui a été fait durant ces cent dernières années. Tout ce que nos pères et nos grands-pères ont bâti n'était pas mauvais.

C'est pourquoi nous devons nous protéger de la démagogie des fundamentalistes qui essaient d'exploiter la crise actuelle et les peurs des gens pour façonner un terrain favorable au bouleversement complet du système.

Nous défendons une économie de marché sociale : d'une part, une société a besoin de liberté et d'autre part, elle est incapable de survivre sans justice sociale. En effet, une communauté sans solidarité n'en est tout simplement pas une.

Sur les marchés financiers, nous avons à nouveau besoin de correction, de morale et de sens de responsabilité envers la société.

C'est ce qui devrait être exigé partout et en toutes circonstances ; mais dans cette crise financière et économique mondiale, pouvons-nous, politiciens régionaux, faire autre chose que d'exprimer notre opinion ?

Oui et non !

La Communauté germanophone ne peut évidemment pas réguler les marchés financiers ; il nous paraît également improbable que l'on désigne ... l'association des consommateurs de l'Est de la Belgique... comme autorité de contrôle pour les affaires financières internationales, ayant mandat sur la terre entière.

Notre petite Communauté germanophone ne peut pas faire disparaître les déficits du système financier et économique mondial.

Celui qui essaie de démontrer autre chose aux habitants de notre communauté, non seulement il nous ridiculise devant le pays tout entier, mais, ce qui est bien plus grave, il ment aux gens, fait naître de faux espoirs et agit de manière totalement irresponsable !

Mais ce qui est vrai, c'est que dans le cadre de ses compétences, la Communauté germanophone peut et doit réagir à cette crise de manière appropriée en ayant pour devise : penser globalement, agir localement, au-delà des idéologies et avec bon sens.

Tout comme les autres régions du monde, nous sommes nous aussi touchés par cette crise ; celle-ci fait un tort considérable à l'économie réelle dans notre Communauté également.

Que peut faire la Communauté germanophone ? De quels instruments dispose-t-elle ?

1. Nous sommes compétents en matière de politique de l'emploi. Nous pouvons faire quelque chose dans ce domaine en prenant des mesures de placement des chômeurs et d'aide à l'emploi par exemple. Nous saluons expressément la décision prise par notre gouvernement de soutenir rapidement les entreprises de l'Est de la Belgique par des mesures d'aide à l'emploi et de réagir ainsi préventivement à une menace d'augmentation du chômage.
2. Nous sommes également responsables, du moins en partie, de la politique sociale dans notre Communauté. Nous pouvons contribuer à ce que des gens qui perdent leur emploi ou sombrent dans une situation critique ne passent pas à travers les mailles du filet social.
3. Nous pouvons au moins contribuer significativement au renforcement du pouvoir d'achat en augmentant par exemple les

subventions pour le transport scolaire et les allocations d'études. Nous pouvons y contribuer également en garantissant l'emploi des 4000 personnes qui dépendent du budget de la Communauté germanophone et en les rétribuant de manière appropriée. Pour les 2200 personnes qui travaillent dans l'enseignement, le nouveau décret relatif à la revalorisation du métier d'enseignant sera certainement d'une grande aide.

4. Nous pouvons également aider les organismes d'intérêt général implantés en Communauté germanophone à surmonter des difficultés en matière de liquidités et à renoncer à de coûteux crédits de caisse.
5. Nous sommes responsables de la politique en matière d'infrastructures dans tous nos domaines de compétences.

Ici, nous pouvons mettre l'accent de manière très ciblée en investissant a) dans la formation et b) dans la protection du climat.

L'erreur la plus grande que l'on pourrait commettre en période de crise financière serait de supprimer les investissements déjà planifiés en matière de formation et de protection du climat.

C'est pourquoi il est juste, particulièrement aujourd'hui, de tenir la promesse que nous avons faite de mettre en ordre toutes les infrastructures scolaires implantées sur notre territoire, et ce, endéans les trois ans. Dans les années qui viennent, nous voulons investir plus de 130 millions EUR dans nos écoles et nos centres de formation ; en partie sur fonds propres, en partie grâce à des financements alternatifs et à un partenariat public-privé (PPP). Près de 80% du plan d'infrastructure 2008-2009 sont consacrés à nos écoles. Fixer de telles priorités en faveur de nos enfants et de nos enseignants, ça ne s'est encore jamais vu dans l'histoire de notre Communauté. Nous saluons expressément ces mesures et exigeons que ces projets soient réalisés.

Nous devons également profiter de cette occasion unique pour faire de notre région une région modèle en matière de protection du climat. Nous préconisons d'ériger toutes les constructions scolaires de la Communauté selon les normes de maison passive. On épargnerait ainsi plusieurs centaines de milliers d'euros par an en dépenses d'énergie.

Et bien entendu, nous ne pouvons rien privatiser dans l'enseignement. La procédure de partenariat entre le public et le privé (PPP) dans notre Communauté ne permet, contrairement à d'autres projets à l'étranger, ni de transférer des droits de propriété ni de reprendre des cautions bancaires.

Les risques que nous courons avec cette procédure de PPP ne sont pas plus élevés que ceux d'un emprunt classique. Les coûts de cette procédure ne sont pas plus élevés que ceux d'une procédure classique.

Le programme de constructions scolaires qui a été planifié est raisonnable et indispensable. Et ce qui suit est au moins aussi important : même si la Communauté germanophone est à l'abri financièrement, après ces investissements pour des dépenses en matière d'infrastructure, elle ne devra jamais payer plus de 17,5% du budget annuel, toutes mensualités pour des prêts et financements comprises. Et ça, c'est un ordre de grandeur objectivement supportable que nous pouvons nous permettre sans remords, qui laisse suffisamment de marge de manœuvre aux gouvernements futurs et qui n'accable pas non plus les générations à venir.

C'est la raison pour laquelle nous ne comprenons absolument pas la position de certains politiciens qui voudraient postposer ces investissements dans nos écoles. Dans la situation économique que nous connaissons, nous considérons comme une erreur fondamentale de vouloir

postposer les investissements dans la formation et la protection du climat et de freiner fortement la conjoncture en période de crise financière.

Tous les autres partis politiques en Europe et aux Etats-Unis, et particulièrement le président Obama, prônent le contraire. On peut longuement débattre de différents volets économiques, mais il y a un point qui fait l'unanimité partout dans le monde, à l'exception de quelques politiciens de l'Est de la Belgique : c'est maintenant qu'il faut investir dans la protection du climat et les écoles.

6. La politique de l'enseignement relève de nos compétences._

L'éducation et la formation décident des perspectives d'avenir de tout un chacun.

C'est justement en temps de crise, quand la concurrence s'accélère sur le marché du travail qu'il est important pour chacun de disposer d'une bonne formation.

C'est pourquoi ce domaine doit rester la priorité pour les années à venir, priorité qui a déjà été celle de la Communauté germanophone depuis quatre à cinq ans.

Et ici, il n'est pas seulement question de briques. Il est évident que nos écoles doivent disposer d'infrastructures modernes. Mais cela ne suffit pas. Le plus important, dans nos écoles, ce sont les personnes et c'est là qu'il faut investir.

Le budget consacré à l'enseignement a été nettement augmenté durant ces quatre dernières années. Au cours d'une seule période de législature, les dépenses en matière d'enseignement ont été augmentées de 22% par élève. Nous saluons bien évidemment cette évolution.

Dans un monde globalisé, on ne peut avoir une chance sur le marché du travail que si on a une bonne formation.

Le président des Etats-Unis fraîchement élu, Barack Obama, a entretemps annoncé des priorités semblables et a récemment déclaré en substance **qu'une bonne politique de l'enseignement constituait la forme la plus durable de politique sociale, économique et de l'emploi.** C'est tout à fait juste !

C'est pourquoi la politique de l'enseignement des dernières années doit être poursuivie lors de la prochaine période de législature !

Nous avons la chance de disposer d'une structure économique saine faite de petites et moyennes entreprises qui réussissent, qui sont solides, engagées sur le plan social, qui font preuve de responsabilité et qui s'efforceront de garder leur personnel le plus longtemps possible, même si leur carnet de commandes est moins rempli. Cela va nous aider : il ne faut donc pas prédire la fin du monde. Cela ne pourrait que nuire à nos entreprises.

Mais nous non plus, nous n'allons pas nous en tirer sans dommages.

C'est en tout cas ce que nous avons à redouter si nous ne voulons pas naïvement parcourir la région avec des œillères. Cette thématique, il faut l'aborder sans tabou et avec pragmatisme, même pendant une année électorale. Nous devons dès lors réagir préventivement et de manière appropriée avec tous les instruments dont nous disposons._

Pour l'avenir, il nous faut une politique financière durable qui laissera suffisamment de marge de manœuvre aux générations futures.

C'est pourquoi nous réclamons :

- la poursuite de l'épluchage de toutes les dépenses ;

- un engagement clair en matière de priorités au profit de la politique de la formation et de la politique sociale ;
- une planification de tous les projets d'infrastructure la moins onéreuse, la plus efficace et la plus multifonctionnelle possible ;
- le respect des limites supérieures convenues en matière d'emprunts, de financements alternatifs et de PPP. En raison de la crise économique mondiale, la Communauté germanophone aura, comme toutes les autres régions du monde, à recourir à de nouveaux emprunts durant la période de législature suivante. Cela n'est évidemment pas dramatique, tant que les limites objectivement supportables sont respectées et que des plans de remboursement fermes sont établis.
- Le retour à l'équilibre financier et à un budget en équilibre selon les critères du Conseil Supérieur des Finances à partir de 2015 au plus tard. Ce délai a entretemps été imposé à la Belgique et à l'ensemble de l'Union Européenne. Les critères de Maastricht doivent à nouveau être respectés à partir de 2015, et cela vaut pour la Communauté germanophone également ! Si d'ici là, la conjoncture devait s'améliorer, si donc des temps meilleurs devaient voir le jour, alors nous devrions, comme durant les quatre dernières années, à nouveau constituer des réserves pour pouvoir réagir de manière appropriée en cas de nouvelle période de crise. Durant cette crise économique, des déficits budgétaires sont inévitables si l'on veut éviter des licenciements en masse. Ceci ne peut être que provisoire et dès que les circonstances internationales et nationales le permettront, le budget devra à nouveau être remis en équilibre et le fonds d'amortissement devra à nouveau jouer son rôle de « mécanisme d'amortissement » pour tous les amortissements de dettes.

Pour ce, les principes suivants doivent être mis en vigueur : (*repris d'un commentaire du journal Le Soir*)

- Prudence créatrice : pas de promesses électorales irréalistes, ne pas susciter de trop grandes attentes, prudence en matière de nouvelles obligations de dépenses récurrentes.
- Rigueur budgétaire consensuelle : le temps n'est plus aux jeux politiques ; la paix sociale et le dialogue social sont à préserver à tout prix.
- Vision responsable : pas de « chacun pour soi », des mesures communes - convenues et coordonnées entre les entités fédérées et l'état fédéral – afin d'éviter qu'elles ne se nuisent ou se contredisent mutuellement. Ceci est particulièrement en lien avec le défi qui se joue parallèlement et qui n'a été que provisoirement relégué à l'arrière-plan : la réforme de l'Etat. Il est également particulièrement important pour notre Communauté, qu'au transfert des compétences provinciales, on ajoute enfin les MOYENS FINANCIERS : 10 millions de rentrées fiscales provenant de l'immobilier en Communauté germanophone.

BILAN DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

OLIVER PAASCH

2004-2009

Résumé

En 2004, le ministre de l'enseignement, Oliver Paasch, a présenté un projet global à mener à long terme en matière de politique de formation. Celui-ci poursuit un double objectif.

1. **Améliorer encore la qualité de l'enseignement.** Nos écoles doivent transmettre à nos élèves les connaissances et les habiletés dont ils auront besoin pour pouvoir réussir sur le marché du travail et devenir des citoyens responsables capables d'exercer un esprit critique.
2. **Renforcer l'équité en matière de formation afin d'éviter la pauvreté touchant l'enfance.** Les chances de formation des enfants ne peuvent pas dépendre de la fortune, du niveau d'études de leurs parents ou de leur environnement social.

Pour atteindre ces objectifs, ce concept global s'inspire des systèmes de formation les plus performants du monde (Finlande et Flandre). Il veut contribuer à faire d'un enseignement principalement dirigé en « input » qui essaie de diriger les écoles du haut vers le bas, un enseignement

dirigé en « output » dans lequel la politique s'intéresse avant tout aux résultats effectivement obtenus (les performances des élèves par exemple), améliore les conditions générales d'enseignement et accorde aux écoles une autonomie plus grande qui leur donne les espaces de liberté nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Conscient du fait que plusieurs réformes seraient à mettre en chantier simultanément, le ministre a, dès le début, misé sur un large dialogue pour inclure les personnes concernées, comprendre leurs idées, les convaincre le cas échéant et, même si c'est toujours difficile, les enthousiasmer pour le changement.

C'est pourquoi toutes les mesures prises entre 2004 et 2009 ont fait l'objet d'un dialogue dont l'ampleur n'a pas encore été égalée à ce jour :

- avec les partenaires sociaux
- avec les organisations et les personnes concernées issues du secteur enseignant et social
- avec les responsables des réseaux et des pouvoirs organisateurs
- avec les directions d'écoles et les équipes éducatives
- avec les associations de parents
- avec la population dans le cadre de réunions publiques

On n'est évidemment pas toujours parvenu à convaincre tout un chacun des changements nécessaires à opérer. Cependant, depuis le décret portant des mesures en matière d'enseignement de 2005 (réforme de la pré-retraite), un « accord global » a pu être conclu avec les syndicats pour pratiquement chaque décret. Le ministre de l'enseignement a toujours consacré énormément de temps au dialogue avec les partenaires sociaux. Pour lui, un dialogue social constructif et le bon climat social qui y est lié revêtent une importance stratégique. C'est la raison pour laquelle il s'est toujours efforcé de reprendre les propositions constructives des syndicats

et de négocier avec eux sur un pied d'égalité. Cette façon de faire a certainement contribué au fait que les syndicats, même dans leurs prises de position officielles et dans leurs mémorandums, ont souvent loué la politique menée ces dernières années en matière d'enseignement.

Comme partisan convaincu d'une démocratie du consensus, telle qu' elle existe du reste depuis longtemps en Finlande par exemple, le ministre de l'enseignement a toujours accordé une grande importance à un dialogue constructif avec l'opposition au Parlement de la Communauté germanophone. Il a du reste toujours fait preuve d'ouverture à l'égard des propositions émanant des bancs de l'opposition. C'est pourquoi un bon nombre de suggestions émises par l'opposition ont trouvé une place dans les décrets qui ont été adoptés. Un consensus émanant de tous les partis a ainsi pu se dégager maintes fois au Parlement de la Communauté germanophone. De nombreuses mesures ont été adoptées à l'unanimité. La politique menée en matière d'enseignement a également été très souvent encensée publiquement par des membres du Parlement siégeant dans l'opposition.

En raison du fait qu'une petite communauté comme la Communauté germanophone ne dispose pas d'instituts de recherche, le ministre de l'enseignement a, depuis le début, toujours privilégié le contact direct avec des scientifiques reconnus tant en Belgique qu'à l'étranger, a laissé s'exprimer un point de vue extérieur et s'est laissé conseiller par ces spécialistes.

Toutes les mesures prises durant cette période de législature ont préalablement été discutées avec des experts externes et ont reçu un aval scientifique.

Le ministre de l'enseignement s'est livré de manière ciblée au dialogue avec la science et il y a également associé les communautés scolaires. Au

cours de ces dernières années, un grand nombre de spécialistes des sciences de l'éducation faisant autorité sur la scène internationale ont été conviés en Communauté germanophone et ont dialogué avec le corps enseignant et les citoyens intéressés.

Sans association avec des universités, des hautes écoles et des institutions de recherche en Belgique et à l'étranger, sans coopération avec d'autres régions en Belgique et au sein de la Communauté Européenne, il aurait été impossible à notre petite Communauté de concevoir un enseignement orienté vers l'avenir. Et à l'avenir, les communautés scolaires devront pouvoir faire davantage appel à des experts externes qui pourront les conseiller dans la mise en application de leurs projets. Pour ce, les responsables politiques devront également fournir les contacts nécessaires, proposer des réunions d'information et de discussion et, avec les pouvoirs organisateurs, doter les écoles de moyens financiers pour qu'elles puissent inviter elles-mêmes ces spécialistes dans leurs murs.

Le concept global du ministre de l'enseignement en matière de formation contient les éléments constitutifs suivants brièvement résumés :

- 1) Donner la priorité à des objectifs de formation compréhensibles : établir avec fiabilité et transparence ce que l'on attend de l'école, les compétences à faire acquérir aux élèves et aux adolescents, la mission que l'école a à remplir et ce que nous ne pouvons pas attendre de l'école.
- 2) Renforcer l'autonomie des écoles : accorder une plus grande confiance aux experts de l'enseignement qui sont sur place pour la mise en application des objectifs de formation fixés.
- 3) Améliorer l'offre de formation initiale et continuée des enseignants afin de leur offrir la possibilité d'appliquer ces objectifs de formation sous leur propre responsabilité.

- 4) Améliorer les conditions matérielles dans les écoles et pour les écoles afin que la mission de l'école puisse être défendue dans les conditions les meilleures possible.
- 5) Au moyen d'instruments modernes destinés à évaluer les performances des écoles et des élèves, contrôler objectivement l' « output », c'est-à-dire les résultats du travail scolaire et y associer tant des experts que la communauté éducative elle-même pour les réajustements qui s'imposeraient.

C'est dans cet esprit qu'entre 2004 et 2009, le ministre de l'enseignement a pris entre autres les mesures suivantes :

Résumé en quelques mots-clés

Augmentation du budget de l'enseignement de 73 millions EUR en 2004 à 87 millions EUR en 2009, et ce, malgré une diminution du nombre d'élèves. En 2009, la Communauté germanophone investit 23% de plus qu'en 2004 pour chaque élève. Comparativement à ce qui se passe sur le plan international, il s'agit d'une évolution remarquable expressément louée par des instituts internationaux. Il faut y ajouter les dépenses pour les infrastructures scolaires qui ont également connu une nette augmentation.

- **Epluchage** simultané de toutes les dépenses dans le domaine de l'enseignement (entre autres la réforme du système des pré-retraites).
- **Engagement d'enseignants supplémentaires** (en proportion du nombre d'élèves) dans l'enseignement fondamental, secondaire, spécialisé et à l'Académie de musique.
- Suppression du gel du capital-périodes instauré en 2001.

- Engagement d'enseignants supplémentaires pour l'intégration dans l'enseignement ordinaire de personnes souffrant d'un handicap.
- Engagement d'enseignants supplémentaires pour l'intégration des enfants issus de l'immigration.
- Engagement **de conseillers et d'inspecteurs supplémentaires** au service pédagogique.
- Aménagement de médiathèques scolaires supplémentaires sur le modèle canadien et tyrolien du sud et création d'une base juridique pour l'aménagement de médiathèques scolaires dans toutes les écoles secondaires implantées en Communauté germanophone.
- **Détachement d'enseignants-médiathécaires** et création de la fonction correspondante dans l'enseignement secondaire.
- Un grand nombre de mesures destinées à **revaloriser le métier d'enseignant**, à le rendre plus attractif et empêcher ainsi la suppression de certains cours dans l'enseignement. Retenons par exemple :

+ Une augmentation progressive de 10% du traitement de l'enseignant débutant.

+ Assurer l'introduction d'un système rationnel pour les nominations définitives.

+ Augmentation progressive du pécule de vacances.

+ Introduction d'une réglementation moderne du travail à temps partiel en fonction de l'âge à partir de 55 ans pour les membres du personnel afin d'éviter les symptômes du « burn-out » et de pouvoir en même temps faire profiter la communauté scolaire de l'expérience de membres du personnel en complément du capital-périodes. A partir de 55 ans et pour 80% de leur traitement brut, les membres du personnel pourront être déchargés d'un demi-horaire de cours, bénéficier d'une pré-retraite pour un quart d'heure et prester le dernier quart à des tâches dans l'intérêt de la communauté scolaire (encadrement de collègues débutants,

organisation de formations continues internes à l'établissement, prise en charge de la médiathèque de l'école, etc.).

+ Accélération du paiement des traitements. Depuis janvier 2009, paiement de tous les membres du personnel en fin de mois.

+ Mise en place d'une réforme fondamentale des barèmes des salaires (voir ci-après)

...

Mise en place d'une **réforme** fondamentale **des barèmes** - qui entretemps suscite également de l'intérêt tant en Communauté française qu'en Flandre - pour réduire le nombre d'échelles barémiques de 122 à 4, et ainsi:

- Veiller à payer mieux, de manière plus compréhensible et plus juste les personnes employées dans l'enseignement (principalement dans l'enseignement technique et au degré inférieur de l'enseignement secondaire ;
- Supprimer la bureaucratie ;
- Réduire le nombre d'erreurs lors du paiement des traitements.

Mise en place de la plus grande réforme des statuts depuis l'existence de la Communauté germanophone afin :

+ d'uniformiser les différents statuts de chacun des réseaux et veiller à ce que les droits et devoirs du personnel soient identiques partout ;

+ de renforcer l'autonomie des écoles ;

+ de donner aux chefs d'établissement un droit de regard lors de l'engagement de membres du personnel sur la base de critères quantitatifs (ancienneté) et qualitatifs (évaluation du travail presté, participation à des formations continues) ;

+ de renforcer la continuité des équipes pédagogiques et mettre un terme à la séparation (gérée par ordinateur) d'équipes pédagogiques qui ont fait leurs preuves.

- **Mieux subventionner le transport scolaire :**

+ Transport solaire gratuit pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans

+ Réduction de 50% pour tous les abonnements de bus scolaires pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans.

- **Augmentation de 13% des allocations d'études.**

- **Regroupement des 3 hautes écoles** en Communauté germanophone.

- Mise en œuvre d'une **réforme** profonde **de l'enseignement supérieur** (par l'adoption de deux décrets importants sur l'enseignement supérieur) :

+ création d'une Haute Ecole Autonome (HEA) en Communauté germanophone comprenant les sections « sciences de l'éducation » (formation d'instituteurs et d'institutrices maternels et primaires) et « sciences sanitaires et infirmières » (formation d'infirmiers et infirmières) ;

+ nouvelle structure d'organisation et de direction de la Haute Ecole Autonome ;

+ nouveau statut pour tous les membres du personnel ;

+ nouvelle mission concernant la formation continue des enseignants et la recherche empirique en matière d'enseignement ;

- + intégration de la Haute Ecole Autonome dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (Bologne) ;
 - + mise en réseau de la Haute Ecole Autonome avec d'autres hautes écoles dans le pays et à l'étranger ;
 - + soutien renforcé des séjours à l'étranger pour les étudiants de la Haute Ecole Autonome ;
 - + introduction d'un examen d'entrée pour les étudiants ;
 - + offre de nouvelles qualifications supplémentaires pour les professeurs de langues étrangères, pour les enseignants de l'enseignement spécialisé et de l'intégration (prochainement) et pour les enseignants médiathécaires (prochainement) ;
 - + offre de différentes passerelles dans les deux sections ;
 - + introduction d'une clé de financement appropriée pour la Haute Ecole Autonome.
- Mise en place de la résolution sur la réorganisation du paysage scolaire prise à l'unanimité
- + fusion de l'école communale fondamentale de la Ville Basse (SGU) avec l'école d'application de la Communauté (ÜPH) afin d'assurer à long terme une implantation scolaire dans la Ville Basse d'Eupen ;
 - + cession de l'école Paul-Gérardy à la commune de Burg Reuland à des conditions financières intéressantes ;
 - + élaboration d'un concept pour la construction de 4 centres scolaires sur le territoire de la Ville d'Eupen (en accord avec la Ville d'Eupen) en relation avec un assainissement complet, à savoir la destruction puis la reconstruction d'une infrastructure scolaire qui se trouve en grande partie dans un piteux état :

° Rue de Montjoie : Haute Ecole Autonome, Institut d'enseignement spécialisé de la Communauté germanophone, Ecole

fondamentale de la Ville Basse, Ecole française de la Ville d'Eupen

- Rue de Verviers : Institut Robert Schuman, Centre de formation des Classes Moyennes, Centre de formation de l'Agence pour l'Emploi
- Kaperberg : Ecole Père Damien, Archives de l'Etat
- Lascheter Weg : Athénée Royal (sections maternelle, primaire et secondaire)

- **Réforme de l'enseignement de promotion sociale**, afin de pouvoir mettre sur pied des offres ambitieuses à un prix avantageux pour le processus d'apprentissage tout au long de la vie et d'éviter dans le même temps les doubles emplois.

- **Réforme de l'Académie de Musique**

+ (après 24 années !!) introduction d'un statut pour tous les membres du personnel ;

+ création d'une nouvelle structure organisationnelle qui permet entre autres un dialogue structurel avec le monde des sociétés ;

+ engagement d'enseignants supplémentaires pour supprimer les listes d'attente existantes ;

+ création de nouvelles options (direction d'orchestre, ballet, ...)

- **Introduction de l'évaluation interne et externe** des établissements comme base d'un soutien approprié pour chaque école.

- Participation résolue à des enquêtes internationales sur les performances des élèves : **PIRLS/IGLU, PISA, DELF**
- Elaboration de **macro-compétences** et de **référentiels de compétences** obligatoires et applicables dans tous les réseaux pour toutes les écoles primaires et le premier degré de l'enseignement secondaire (en étroite collaboration avec des experts extérieurs et des représentants de tous les niveaux d'enseignement en Communauté germanophone).
- **Introduction de nouvelles matières** dans l'enseignement fondamental ainsi que les référentiels s'y rapportant :

+ **Sciences naturelles / Technologie**

+ **Education musicale / Education artistique**

De nouvelles offres sont proposées de manière ciblée pour soutenir les écoles :

+ Pour le cours de sciences naturelles / Technologie : en collaboration avec le Centre de Recherche de Jülich et le Centre de Compétences « Technifutur » de la Région wallonne, avec le réseau des « lieux d'apprentissage externes à l'école », la fondation « La jeunesse recherche », la Fondation Reine Paola et les « Science Trucks ».

+ Pour le cours d'éducation musicale et d'éducation artistique : en collaboration avec des prestataires de culture régionaux et l'association de sociétés musicales « Födekam ».

- Introduction de l'éducation à la citoyenneté comme objectif d'apprentissage transdisciplinaire réclamé depuis des décennies :

- + Etablissement des contenus correspondants dans le décret relatif aux référentiels de compétences ;
 - + Elaboration d'un programme d'études propre à l'éducation citoyenne à l'école ;
 - + Mise au point d'un matériel didactique spécifique à la Communauté germanophone dans le domaine de « La Justice à l'école » en collaboration avec des historiens, la Haute Ecole Autonome, la Fondation Roi Baudouin, le Conseil Supérieur de la Justice et des avocats du Barreau germanophone ;
 - + Offre de formations continues dans le domaine de « L'éducation à la citoyenneté » pour enseignants ;
 - + Organisation des journées d'action de l'éducation à la citoyenneté en collaboration avec la Centrale Fédérale pour l'éducation à la Citoyenneté de Bonn.
 - + Création à la Haute Ecole Autonome de la section « Histoire frontalière de la Communauté germanophone » ;
 - + Organisation de nombreuses conférences sur l'éducation à la citoyenneté.
- de nombreuses mesures pour **promouvoir le multilinguisme** (voir également chapitre séparé dans le programme électoral), parmi lesquelles :
- + ouverture d'écoles maternelles bilingues (projet pilote)
 - + création statutaire de la fonction de maître spécial de langues étrangères et fixation des compétences exigées pour ces maîtres spéciaux
 - + introduction d'un nouveau référentiel de compétences (+ programme de cours) pour le cours de français. Fixation du niveau de compétences à atteindre pour chaque cycle.

- + organisation de nombreuses formations continues pour les enseignants.
- + augmentation du nombre d'heures de français (cours obligatoire) à la Haute Ecole Autonome pour les futurs enseignants du maternel
- + introduction d'un cours à option de français (150 heures) à la Haute Ecole Autonome avec des cours de didactique des langues étrangères pour les futurs maîtres spéciaux de langues étrangères en Communauté germanophone.
- + tests DELF dans toutes les écoles afin d'évaluer régulièrement et objectivement les connaissances en français de nos élèves (en collaboration avec l'Université de Liège)
- + organisation de bains de langue et de projets d'immersion en collaboration avec la Communauté française
- + soutien à des projets de partenariats d'écoles s'étendant au-delà des frontières linguistiques en collaboration avec la Communauté française, la Communauté flamande et le Fonds Prince Philippe
- + initiation et soutien de programmes d'échanges d'élèves en collaboration avec les Communautés flamande et française
- + initiation et soutien de programmes d'échanges d'enseignants en collaboration avec les Communautés flamande et française
- + Modification de tous les textes légaux concernés et conclusion d'accords de coopération avec la Communauté française afin de pouvoir engager des « native speaker » (locuteurs natifs) pour enseigner le français en Communauté germanophone
- + soutien à l'organisation d'expositions de manuels scolaires pour les cours de langues étrangères
- + subsidiation de la participation des étudiants de la Haute Ecole Autonome à des cours intensifs de français de plusieurs semaines en France (en collaboration avec le Canton suisse de Schaffouse)
- ...

- Réforme de la procédure de recrutement des chefs d'établissement du secondaire

- + suppression de la nomination définitive des chefs d'établissement (jusqu'à l'âge de 50 ans). Celle-ci est remplacée par des contrats de travail à durée indéterminée pour chefs d'établissement ;
- + obligation pour les chefs d'établissement de suivre des formations (en collaboration avec des centres de formation reconnus à l'échelle internationale). Tous ceux qui se destinent à exercer les fonctions de chef d'établissement doivent suivre une formation dont les contenus sont fixés par le Parlement ;
- + augmentation significative du traitement des chefs d'établissement ;
- + mise en œuvre de projets-pilotes accompagnés par des experts pour introduire dans l'enseignement en Communauté germanophone des structures de « middle-management » destinées à épauler les chefs d'établissement et à les décharger de certaines tâches.

- De nombreuses initiatives pour soutenir le **dialogue entre « l'école et la famille » grâce à une collaboration entre les départements de l'enseignement et des affaires sociales du Ministère de la Communauté germanophone**

- + création de modules de formations adéquats à la Haute Ecole Autonome
- + organisation de conférences et de formations continues destinées aux enseignants et aux parents
- + création d'organes de participation dans l'enseignement.

- Adoption (le 11 mai 2009) d'un **important décret relatif au perfectionnement du soutien pédagogique dans l'enseignement ordinaire et spécialisé en Communauté germanophone afin de**

permettre à toutes les écoles de détecter plus tôt tant les difficultés que les facilités d'apprentissage des élèves et d'y réagir sous la forme de plans de soutien appropriés. Ce décret est l'un des plus importants parmi ceux qui ont été adoptés en Communauté germanophone parce qu'il contribue entre autres aux améliorations suivantes :

+ Pour la première fois en Communauté germanophone, la possibilité est offerte à un membre du personnel d'être libéré de sa charge d'enseignant pour pouvoir suivre et mener à terme, pendant les heures normales de cours, une formation supplémentaire dans le domaine de la pédagogie de soutien ;

+ création de postes supplémentaires dans l'enseignement maternel et primaire pour pouvoir employer des enseignants spécialisés en pédagogie de soutien qui aident les écoles à soutenir individuellement de manière professionnelle les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ;

+ Création d'un centre spécialisé en pédagogie de soutien ;

+ Engagement d'accompagnateurs – tant pour les besoins de l'école que pour accompagner les apprentissages - dans l'enseignement spécialisé (de même que de conseillers dans l'enseignement ordinaire) ;

+ création de la fonction de psychologue scolaire ;

+ création de la fonction de maître spécialisé en pédagogie de soutien et de maître d'intégration ;

+ engagement de maîtres d'intégration supplémentaires afin de pouvoir mieux intégrer des élèves déficients dans l'enseignement ordinaire ;

+ engagement de personnes supplémentaires pour la prise en charge des surveillances de midi ;

+ prolongation de la possibilité d'obtenir des heures d'intégration dans l'enseignement secondaire également ;

- + définition de la mission sociale des écoles de l'enseignement spécialisé et définition de la mission des membres de leur personnel ;
- + protection à long terme des écoles de l'enseignement spécialisé au moyen d'une clé de financement favorable. Le capital-périodes a été gelé vers le bas, ce qui signifie que les moyens restent acquis même en cas de diminution du nombre d'élèves.
- + Pour la première fois en Communauté germanophone, préparation - à la Haute Ecole Autonome en collaboration avec des hautes écoles spécialisées suisses - d'offres de formation et de formation continue spécifiques pour les maîtres spécialisés en pédagogie de soutien et pour les maîtres d'intégration.

- Amélioration du dialogue entre **l'école et le monde de l'économie**, entre autre par :
 - + un soutien accru de l'esprit d'entreprise dans les écoles (voir également les modules de formation proposés à la Haute Ecole autonome en collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique de Vienne) ;
 - + l'extension des stages en entreprise pour les enseignants et les élèves ;
 - + la mise au point de nouveaux matériels didactiques ;

- Amélioration de **l'orientation professionnelle et scolaire** en collaboration avec l'Agence pour l'Emploi, les Centres PMS et les partenaires sociaux réunis au sein de la Commission Stratégique pour la Formation Professionnelle (STAB en allemand) ;
 - + fixation des objectifs d'apprentissage appropriés dans les référentiels de compétences ;

- + aide à l'élaboration d'un mémento approprié ;
- + soutien d'organisations centrales pour la préparation au choix des études

- Introduction d'un **système informatique** propre à l'enseignement : ceci permettra entre autres d'exécuter le paiement des traitements indépendamment de la Communauté française et en conformité avec les barèmes fixés en Communauté germanophone et d'établir nos propres statistiques.

- **Introduction de classes de printemps dans l'enseignement maternel** (adoption au Parlement de la Communauté germanophone le 25 mai 2009) afin de pouvoir réagir à l'augmentation de nombre d'élèves en cours d'année scolaire. Possibilité d'engagement d'enseignants du maternel en cours d'année scolaire.

- Amélioration de la **souplesse entre les différents systèmes de formation** et dans le même temps, revalorisation des formations techniques en Communauté germanophone (adoption au Parlement de la Communauté germanophone le 25.05.2009) :
 - + équivalence réciproque du diplôme de 6^{ème} professionnelle de l'enseignement professionnel avec le diplôme délivré en fin d'apprentissage ;
 - + Pour les apprentis qui sont en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, possibilité de suivre, parallèlement à leur activité professionnelle, une 7^{ème} année dans l'enseignement professionnel, d'obtenir un brevet d'études professionnelles et d'entamer des études supérieures ;

+ Pour les possesseurs d'un diplôme de 6^{ème} année de l'enseignement professionnel, possibilité d'être admis sans restrictions au cours donnant accès à la maîtrise.

- **Amélioration de l'équipement et de l'infrastructure des écoles**

+ Priorités clairement fixées dans la programmation des infrastructures au profit des écoles (et des maisons de retraite) ;

+ Augmentation des dotations et subventions d'équipement et d'agencement des écoles ;

+ Rénovation et (en partie) nouvelle construction de nombreuses écoles dans tous les réseaux établis en Communauté germanophone ;

+ Elaboration d'un vaste programme de constructions scolaires pour de nombreuses écoles communales, pour le Centre de Formation des Classes Moyennes d'Eupen, l'Institut Technique de Saint-vith, l'Institut Robert Schuman, l'Ecole Père Damien, l'Institut d'enseignement spécialisé, l'Ecole Fondamentale communale d'Eupen, l'Ecole française de la Ville d'Eupen, la Haute Ecole Autonome en Communauté germanophone, l'Athénée César Franck de La Calamine, l'Athénée d'Eupen etc.

Avec ces mesures dans le présent document à titre d'exemple uniquement et répertoriés en mots-clés, une première partie du concept global de la politique à mener à long terme par le ministre de l'enseignement a pu être réalisé.

Pour la mise en application d'un certain nombre de mesures, les écoles auront évidemment besoin de temps : cela leur sera accordé.

Le ministre de l'enseignement est conscient du fait que d'autres mesures doivent encore être prises pour soutenir encore mieux les

écoles dans la mission qui leur a été confiée. Personne cependant ne contestera que d'énormes efforts ont été consentis dans la politique de l'enseignement entre 2004 et 2009. La préoccupation principale du ministre a toujours été l'intérêt des enfants, des jeunes et des apprenants. Il doit en être ainsi à l'avenir également.

Nous recommandons au futur ministre de l'enseignement de développer ce concept global en matière de politique d'enseignement et de l'appliquer dans son intégralité. Le dialogue intensif initié avec toutes les parties concernées doit absolument être poursuivi. Nous renvoyons également aux points concrets de notre programme électoral en matière de politique de l'enseignement pour les prochaines années.